



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	7
LE CONTRAT	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	9
Les avenants du contrat	9
Les collectivités adhérentes	10
Les conventions du contrat	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	13
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	14
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	15
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	18
LE PATRIMOINE DE SERVICE	19
VOTRE PATRIMOINE	20
LE RESEAU	20
Répartition par matériau	20
Répartition par diamètre	21
LES COMPTEURS	22
LE SERVICE AUX USAGERS	23
VOS BRANCHEMENTS	24
LES VOLUMES CONSOMMES	24
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	24
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	25
CAPACITE DE STOCKAGE	26
LE RENDEMENT DE RESEAU	26
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)	27
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)	27
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	27
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	27
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	28
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018	29
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2018	29
L'EAU TRAITEE	29
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	30
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE	30
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	31
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	32
LES INTERVENTIONS REALISEES	35
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	36
Mise en sécurité de nos réservoirs	36
L'Origine des fuites	36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	37





LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	38
LE CARE	41
LE CARE	42
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	43
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	43
LE PATRIMOINE DE SERVICE	47
LE PATRIMOINE DE SERVICE	49
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes	49
Les ouvrages de stockage	49
Installations de surpression	50
Le réseau	50
Les équipements de réseau	52
Les compteurs	53
LE SERVICE AUX USAGERS	54
LA GESTION CLIENTELE	55
LA FACTURE 120 M3	59
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M3	63
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	69
LES VOLUMES D'EAU	70
CONSOMMATION D'ENERGIE	73
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	74
L'EAU BRUTE	75
L'EAU TRAITEE	75
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	76
L'EAU DISTRIBUEE.....	77
SYNTHESE	79
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	80
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :.....	81
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	84
LES INTERVENTIONS REALISEES.....	85
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	86
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	102
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	107
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FONDS CONTRACTUEL RESEAU.....	121
LES TRAVAUX NEUFS DE CANALISATIONS REALISES PAR LE SYNDICAT EN 2018.....	122
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	124
PROBLEMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE	124
I – Rappel de la réglementation.....	124
II – Actions menées par saur.....	125
III – Que faire en cas de détection de CVM dans l'eau ?	126
TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA.....	127
1. Introduction.....	127
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	127
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	128
4. Evolution et aménagement à prévoir	129
a. Nouveaux modes de communications	129
b. Cybersécurité.....	130





c. Aménagement à prévoir sur vos installations	130
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION.....	131
LE GLOSSAIRE	133
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	138





EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Déléataire didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Déléataire est composé de 2 parties :

- Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...
- Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Pierre CASTERAN

Le Directeur Régional Ile-de-France



Etabli par le CPO : le 05/09/2024

Approuvé par la Direction Régionale Ile-de-France : le 05/09/2024

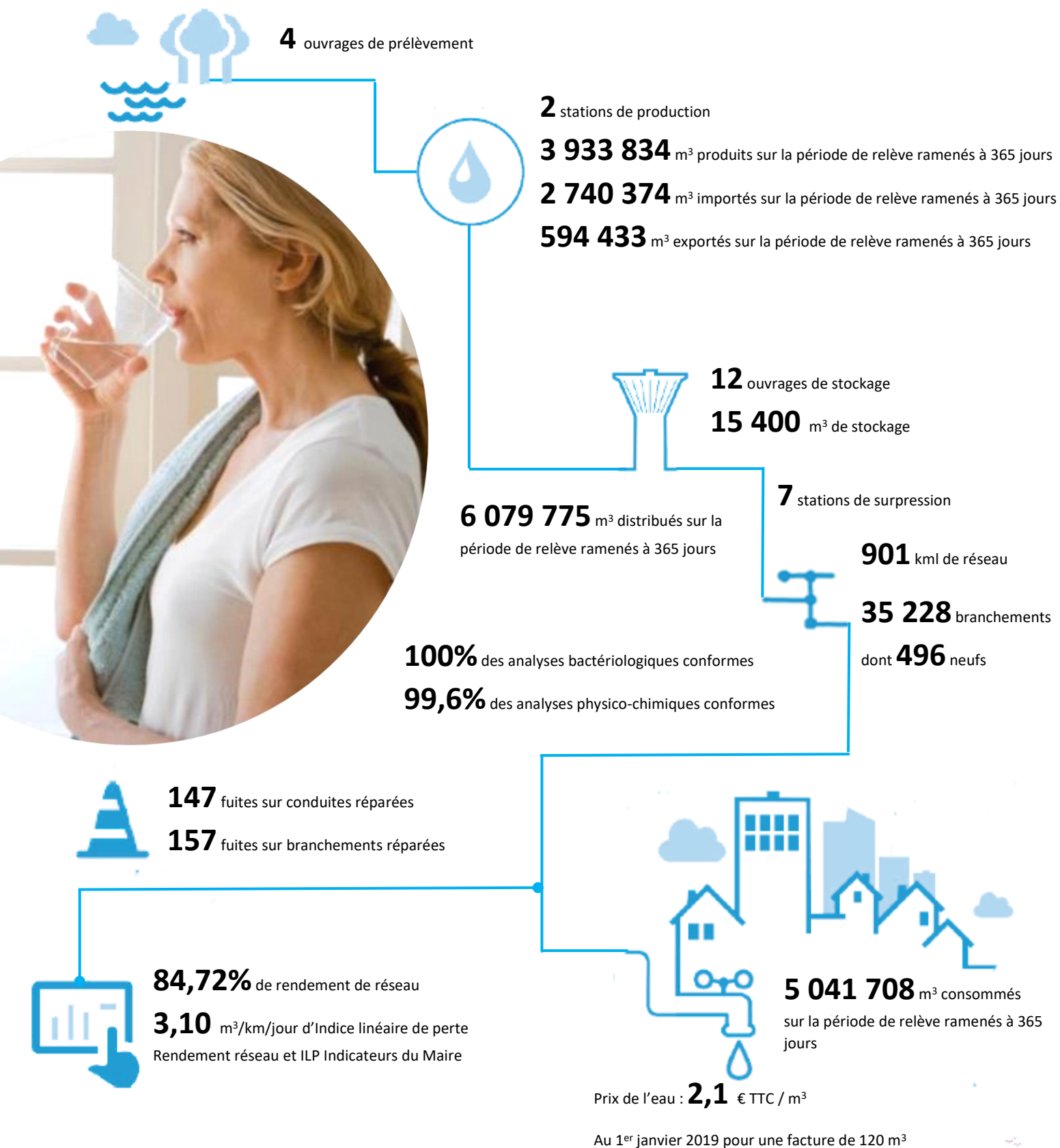


1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE





LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Travaux :

- Première année d'exploitation des deux usines de décarbonatation du SIRYAE, aux Bîmes et à Rosay, mise en service à partir du 12 décembre 2017, concomitamment avec l'usine du SIVOM de la Vaucouleurs, à St-Lubin-de-la-Haye, pour un objectif de dureté totale de 22°F.
- Suivi des travaux de finition aux abords des usines des Bîmes et de Rosay.
- Poursuite du marché de renouvellement des canalisations vétustes du Syndicat supervisé par SAFEGE et réalisé par le groupement SOGEA Hydraulique/SAUR.

Performances du réseau et sécurité d'approvisionnement :

- Rendement hydraulique et indice linéaire de pertes stables.

Qualité de l'eau :

- En 2018, les non-conformités observées concernent la présence de métaux sur des installations après compteur (plomb), de chlorure de vinyle monomère sur une antenne en PVC (Sente de la Ravine à Milon la Chapelle).
- Raccordement de Rosay et Boinvilliers au départ de l'usine de production ROSAY 2 permettant de traiter les problématiques de non-conformité aux pesticides (janvier 2018).
- Poursuite de la procédure d'autorisation préfectorale de prélèvement (et de la mise en œuvre de périmètres de protection) sur les captages de Rosay 1 et 2, en lien avec le Conseil Départemental.



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2013, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Les avenants du contrat

AVENANT N° 1

Objet : Adhésion de la commune du Mesnil st Denis

date de visa de la Préfecture : 15/07/2014

Date d'effet : 15/07/2014

AVENANT N° 2

Objet : Passage à une seule relève des compteurs abonnés par an – Nouvelle réglementation (loi Brottes) – Adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay – Mise hors service des forages d'Autouillet et de l'Artoire

date de visa de la Préfecture : 27/09/2016

Date d'effet : 27/09/2016

AVENANT N° 3

Objet : Intégration dans le périmètre d'affermage des usines de décarbonatation sur les usines de production des Bîmes et de Rosay

date de visa de la Préfecture : 05/04/2018

Date d'effet : 05/04/2018

AVENANT N° 4

Objet : Adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain

date de visa de la Préfecture : 10/12/2018

Date d'effet : 01/01/2019



Les collectivités adhérentes

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2018
ANDELU	RAVENEL Olivier
AUTEUIL LE ROI	CHAVILLON Marie-Christine
AUTOUILLET	LENARD Françoise
BAZAINVILLE	FEREDIE Daniel
BAZOUCHES SUR GUYONNE	NICCO Dominique
BEHOUST	PELISSIER Guy
BEYNES	BRICAULT Alain
BOINVILLIERS	AUBEL Gisèle
BOISSY SANS AVOIR	CORBY Jean-Pierre
FLEXANVILLE	SAUSSAY Didier
GALLUIS	GONTHIER Annie
GAMBAIS	BIZEAU Régis
GAMBAISEUIL	CAZANEUVE Claude
GARANCIERES	LORINQUER Christian
GOUPILLIERES	JEAN Raymond
GROSROUVRE	WINOCOUR Marc
LA QUEUE LEZ YVELINES	VERENNEMAN Michel
LE MESNIL ST DENIS	AUBERT Evelyne
LE PERRAY EN YVELYNES	DESCHAMPS Paulette
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	LE FOLL Joseph
LES ESSARTS LE ROI	POMMET Raymond
LES MESNULS	ROUX Michel
LEVIS ST NOM	GRIGNON Anne
MARCQ	SOUIN Pierre
MAREIL LE GUYON	DECROIX Jean-Pierre

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2018
MAREIL SUR MAULDRE	MANNE Max
MAULETTE	TONDU Eric
MERE	RECOUSSINES Michel
MILLEMONT	JOSEPH Annie
MILON LA CHAPELLE	PELLETIER Jacques
MONTAINVILLE	MARTIN Eric
MONTFORT L'AMAURY	PLANCHENAULT Hervé
NEAUPHE LE VIEUX	PLANCHON Denise
ORGERUS	VERPLAETSE Jean-Michel
OSMOY	DURAND Joël
PRUNAY LE TEMPLE	MYOTTE Jean
RICHEBOURG	COURTY Bernadette
ROSAY	MARMIN Bruno
SAINT FORGET	JANNIN Jean-Luc
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	HAUET Bertrand
SAINT LAMBERT DES BOIS	GUEGUEN Bernard
SAINT MARTIN DES CHAMPS	BAZONNET Jacques
SAINT QUENTIN EN YVELINES	LAUGIER Michel
SAINT REMY L'HONORE	BOURRAT Toine
SAULX MARCHAIS	DEFIVES Gaëtan
TACOIGNIERES	MANSAT Jean-Jacques
THOIRY	MOUTOT François
VICQ	JACQUES, Bernard
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	BEHAGUEL Isabelle
VILLIERS LE MAHIEU	FARE Frédéric

Les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux sont adhérentes du SIRYAE par le biais de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY).





Les conventions du contrat

Les conventions d'export :

Acheteur	Pour le compte	Date début	Durée
Lyonnaise des Eaux	Commune de Rambouillet	En cours	En cours
	SIAEP de Feucherolles	En cours	En cours
	CAMY/GPSEO	1/1/2011	8 ans + tacite reconduction
VEOLIA	SIAEP Forêt de Rambouillet	En cours	En cours
	Commune de Septeuil	1/1/2013	12 ans

D'autres exportations d'eau sont intégrées à des conventions d'importation d'eau car le volume exporté est très inférieur au volume importé. Il s'agit des interconnexions suivantes :

- vers le SIVRD entre Maulette et Houdan et entre Richebourg et Gressey : en déduction de l'achat d'eau en gros au SIVRD ;
- vers le SIAEP de Jouars Pontchartrain Maurepas entre Elancourt et Maurepas : en déduction de l'achat d'eau en gros de la Villeparc ;
- vers le SIAEP de Cernay la Ville, entre le Perray et Auffargis : en déduction de l'achat d'eau en gros à Lyonnaise des Eaux – Sud Parisien sur Magny les Hameaux.

Par ailleurs, les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes sont directement clients du SIRYAE :

- hameau des Brûlins, Commune d'Auffargis, SIAEP de Cernay ;
- une rue de Vieille Église dont un côté est Vieille Église et l'autre Rambouillet ;
- plusieurs antennes en limite de communes (entre Neauphle et Villiers St Frédéric, entre le Tremblay et Maurepas).

Le recensement exhaustif a été réalisé afin que le Syndicat soit en mesure de décider s'il y a lieu d'établir des conventions à ce titre.

Les conventions d'import :

Vendeur	Zone desservie	Date début	Durée	Origine de l'eau	Particularité
SIVRD / SAUR	Ouest du SIRYAE	01/01/2011	20 ans	St Lubin de la Haye	secours du SIRYAE vers le SIVRD
Lyonnaise des Eaux	Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2013	12 ans	Aubergenville, la Chapelle, Morsang, Viry	quota la Chapelle = 500 000m3
SIAEP Jouars Pontchartrain Maurepas / Veolia	Elancourt quartier Villeparc	09/04/2009	30 ans	Cressay	Également dilution des eaux du SIAEP à Cressay avec celles du SIRYAE
SMG SEVESC	Elancourt ZAC des Côtes	01/01/2013	12 ans	Louveciennes	

SAUR n'est pas signataire de la convention avec Lyonnaise des Eaux.



Les autres conventions :

Conventions de reversement de redevances assainissement :

Communes concernées	Parties signataires (autre SAUR)	Service assainissement	Date de signature
Boinvilliers	Veolia	Boinvilliers	Non signée
Elancourt, Magny les Hameaux	CA SQY / SEVESC	CA SQY (collecte)	Non signée
Le Perray en Yvelines	Commune	Le Perray en Yvelines	Signée sans date
Les Essarts le Roi	Commune	Les Essarts le Roi (collecte)	24/03/2014
Levis St Nom	Commune	Levis St Nom (collecte)	17/03/2014
Richebourg	Lyonnaise des Eaux	Richebourg	05/11/2013
Maulette	Lyonnaise des Eaux	SIA Houdan Maulette	
St Forget, Magny les Hameaux	Lyonnaise des Eaux	SIA Dampierre/SIAHVVY (collecte et traitement)	11/02/2014
Montainville, Mareil sur Mauldre	Lyonnaise des Eaux	SIA Vallée de la Mauldre	14/11/2013
Levis St Nom, Les Essarts le Roi	Syndicat	SIA des Sources de l'Yvette (traitement)	2014
St Forget, Magny les Hameaux	Syndicat	SIAAP (traitement)	Non signée
Neauphle le Vieux, Le Tremblay sur Mauldre, St Rémy l'Honoré, Saulx Marchais, Mareil le Guyon, Bazoches sur Guyonne, Galluis, Villiers le Mahieu, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, St Germain de la Grange	Syndicat	SIARNC	10/12/2013
St Lambert des Bois	Commune	St Lambert des Bois	19/08/2013
St Martin des Champs	Commune	St Martin des Champs	02/10/2013
Andelu, Marcq, Thoiry	Aqualter	SIAR Thoiry	20/09/2013
Vieille Eglise en Yvelines	Commune	Vieille Eglise en Yvelines (collecte)	2014
Vieille Eglise en Yvelines	Syndicat	SI Région de Rambouillet (traitement)	Non signée

Les communes disposant de l'assainissement collectif et dont le délégataire est SAUR ne font pas l'objet d'une convention de reversement de redevances assainissement.

Les gestionnaires de service d'assainissement collectif n'ayant pas contracté de convention avec SAUR se voient néanmoins appliquer les mêmes règles et tarifs que les autres, en application des termes du contrat de délégation de service public du SIRYAE.

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE
COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

→ 4 enjeux : des solutions innovantes



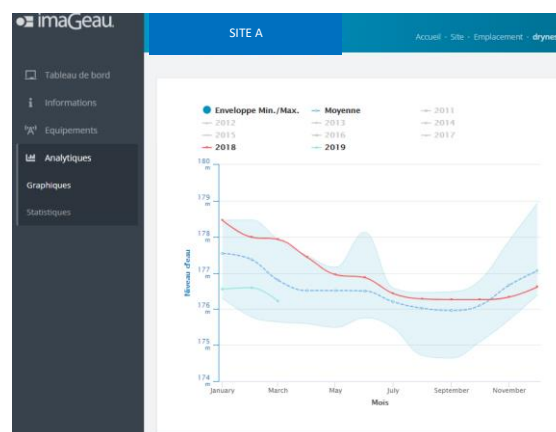
ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

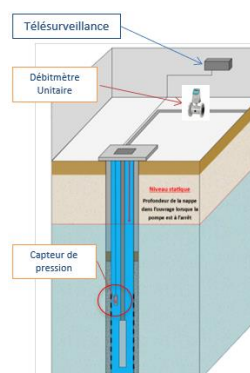
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité

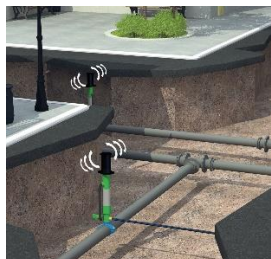


Aqua 3D

② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

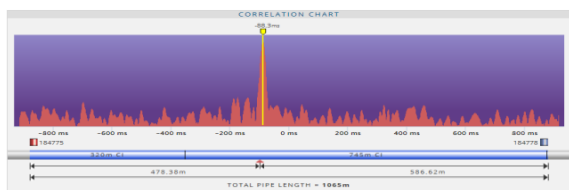
EAR® (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M® permet :

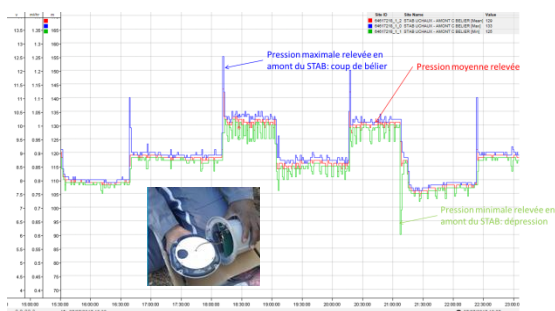
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S® permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

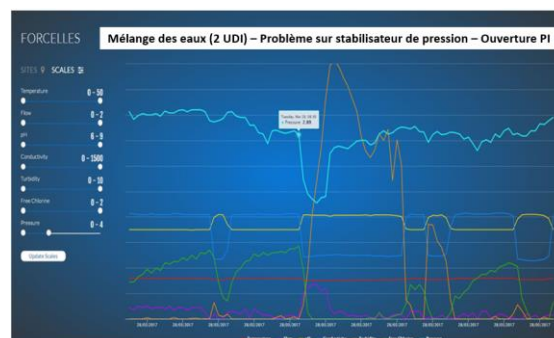
④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect® (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



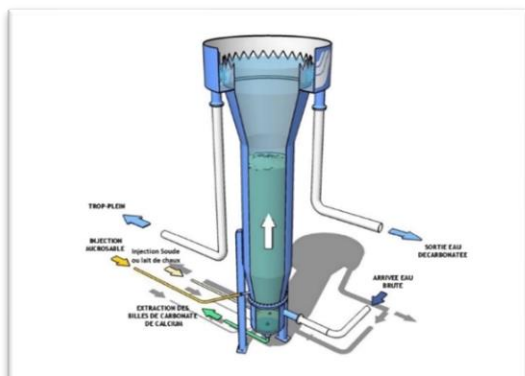
⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus®** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



- Le Calcyle® est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ INTER-OPERABLE

La **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs : de suivre leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- A la collectivité : de suivre plus finement les rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE
DE L'EAU

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

AGENCE SEINE-YVELINES

Pierre CASTERAN

Directeur régional
ILE-DE-FRANCE

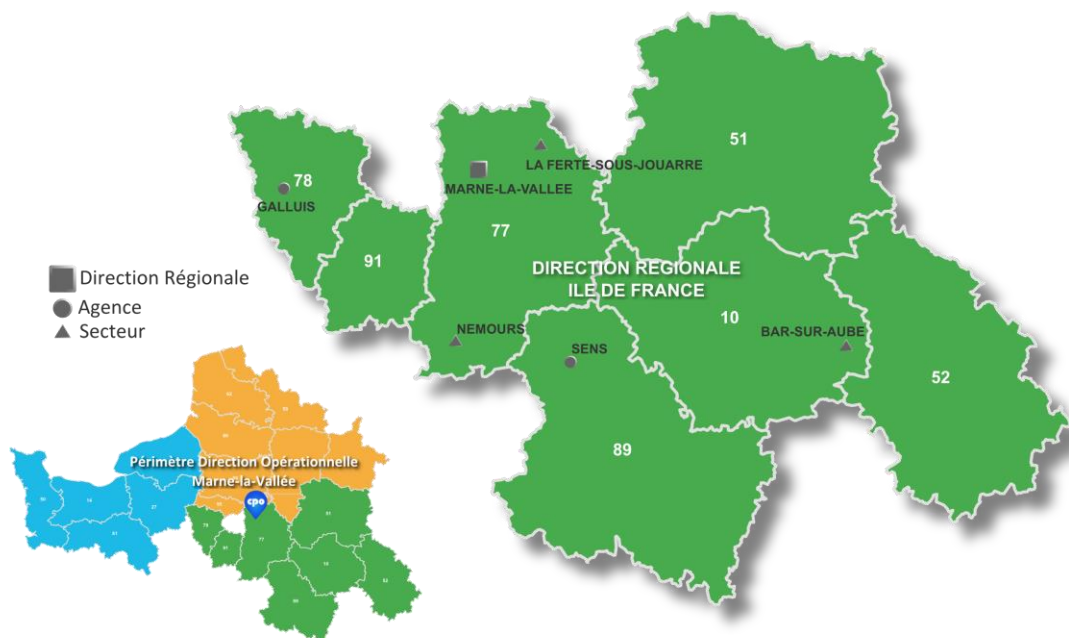
MARNE-LA-VALLÉE
06 63 31 29 77
pierre.casteran@saur.com



Bernard SCHNEBELEN

Chef d'agence
ILE-DE-FRANCE OUEST

GALLUIS
06 08 87 68 12
bernard.schnebelen@saur.com



Gary BEUGNET

Chef de secteur
YVELINES

GALLUIS
06 65 69 49 92
gary.beugnet@saur.com



Antoine PESSOA

Chef de secteur
YVELINES

GALLUIS
06 86 08 28 50
antoine.pessoa@saur.com



Jean-Luc FLEURY

Chef de secteur
YVELINES

GALLUIS
06 77 05 10 95
jean-luc.fleury@saur.com





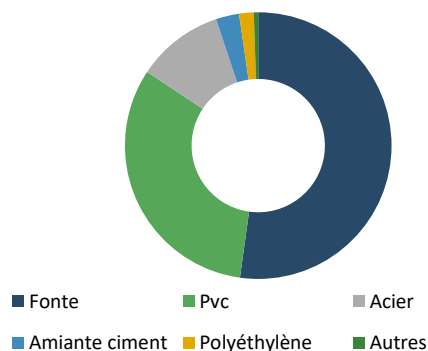
4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



Répartition par matériau



VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrages de prélèvement	4
Stations de production	2
Stations de surpression	7
Ouvrages de stockage	12
Volume de stockage (m³)	15 400
Linéaire de conduites (kml)	901

3 nouvelles bâches de stockage ont été ajoutées en 2018 avec la mise en service des usines de décarbonatation.



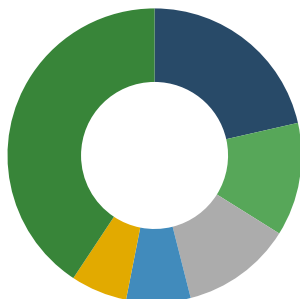
LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.



Répartition par diamètre



■ 150 ■ 110 ■ 63 ■ 100 ■ 80 ■ Autres

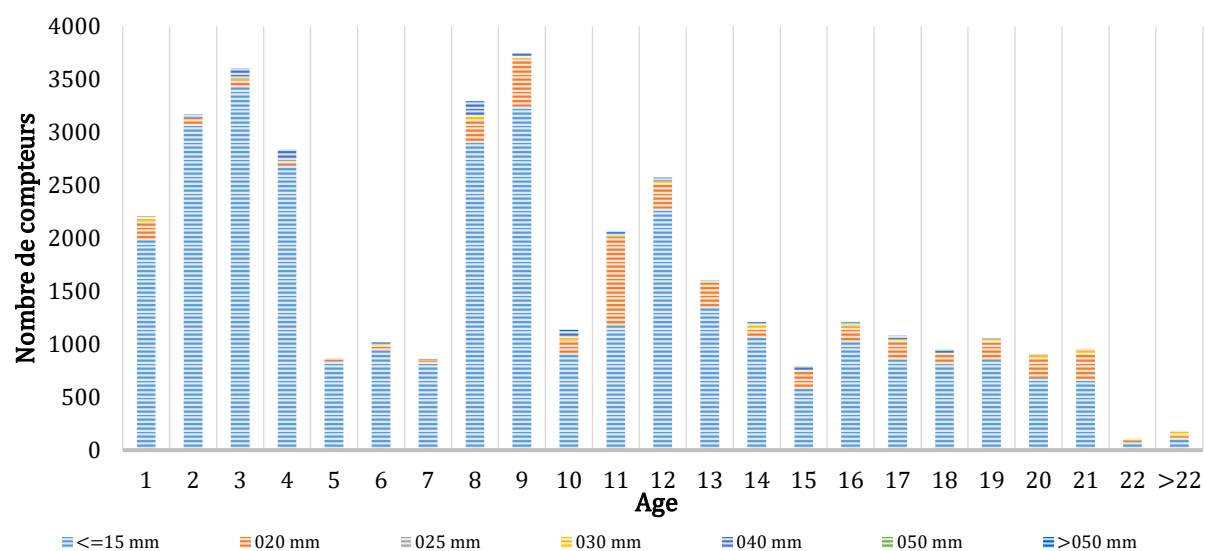
Diamètre	Valeur (%)
150	21,44
110	12,46
63	12,15
100	7,07
80	6,2
Autres	40,69



LES COMPTEURS

Il y a au total 37 445 compteurs. 1 518 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2018.

Répartition par âge et par diamètre





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2017	2018	Evolution N/N-1
Nombre de branchements	34 659	35 228	1,64%

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume consommé hors VEG (m³)	5 049 044	5 041 708	-0,15%



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2017	2018
Facturation encaissement	60	62
Produit	20	16
Qualité de service	78	53

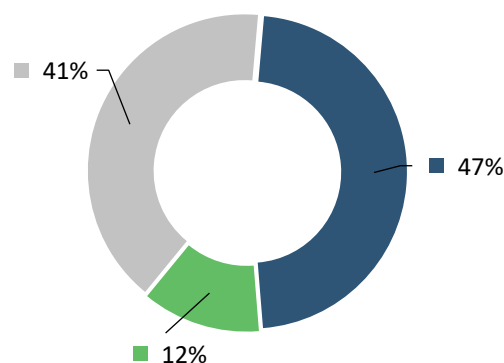
LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (361j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).



■ Facturation encaissement
■ Produit
■ Qualité de service





6.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relèvement de 361j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m ³) transitant dans le réseau	2017	2018
Volumes produits	3 974 718	3 933 834
Volumes importés	2 762 985	2 740 374
Volumes exportés	647 150	594 433
Volumes mis en distribution	6 090 553	6 079 775
Volumes consommés	5 049 044	5 041 708

CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)*	15 400
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	16 657
Capacité d'autonomie (en j)	1,08

*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

LE RENDEMENT DE RESEAU

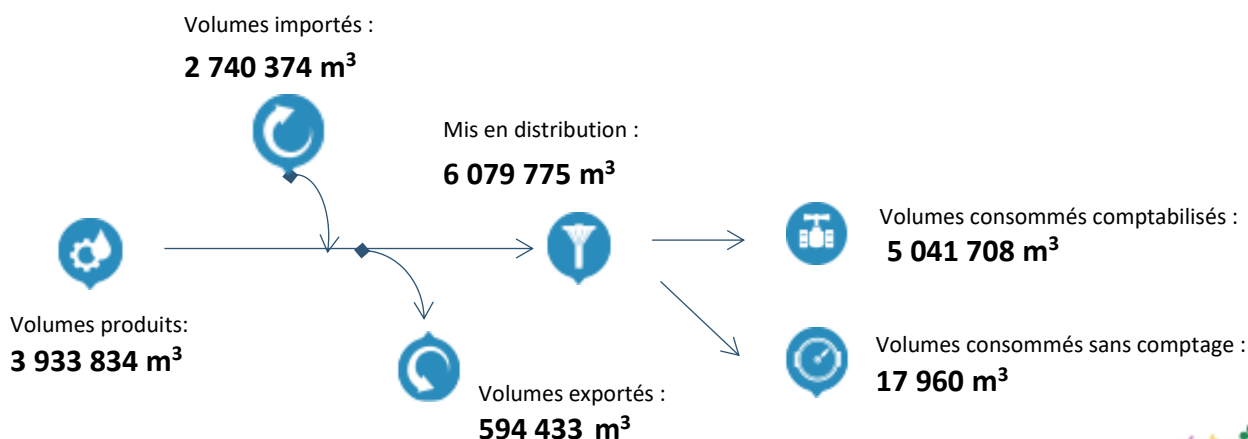
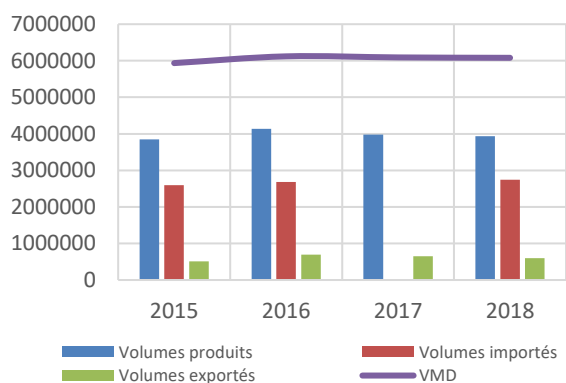
Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2017	2018
Rendement primaire (%)	83,24%*	83,22%
Rendement IDM (%)	84,85%	84,72%

* le rendement primaire 2017 a été rectifié.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

Volumes en m³





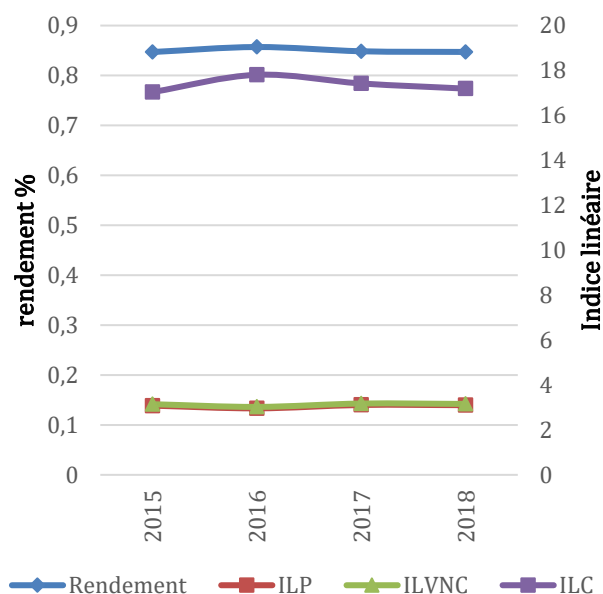
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2017	2018
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	3,11	3,10

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	3,17	3,16

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2017	2018
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	17,42*	17,19

* l'ILC du RAD 2017 ne prenait pas en compte les volumes exportés : rectifié dans le présent document

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

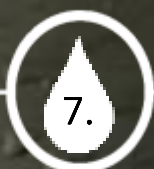
(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2017	2018
Consommation en KWh	3 733 806	4 605 668

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives





LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. Saur vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

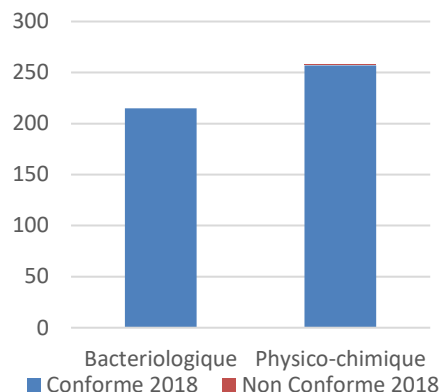
Nature de l'analyse	2017	2018
Bactériologique	3	4
Physico-chimique	3	4
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	3	4

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2018

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	97,9%	99,6%

Nombre total de non conformités	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	7	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

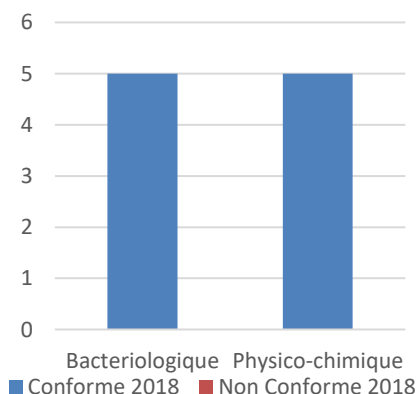
L'EAU TRAITEE

Les eaux traitées sont les eaux produites par les stations de traitement.

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités eau traitée	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes sur l'eau traitée





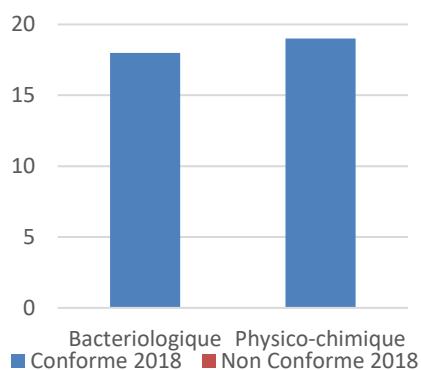
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

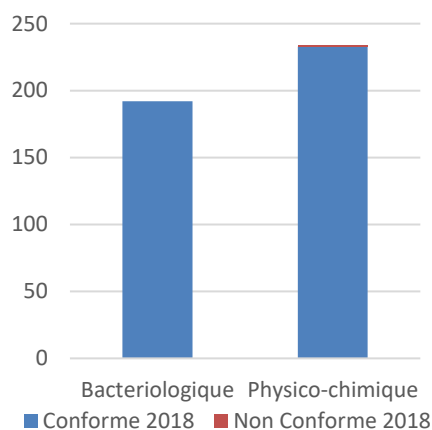
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	97%	99%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	7	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m³)
100%	99,6%	5 654 101
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
84,72%	6 674 208	-	4 630 454
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,17	7,865	900,945	120
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
3,10	3,16	17,19	900,945
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,10	2,07	110 671	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
1,14	98,63
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
1,42	141 510,42	9 937 417	1,42	35 228
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m³)
0	0	5 654 101
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



9.

LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2017	2018
Nettoyage des réservoirs	12	12
Nombre de campagnes de recherche de fuites	34	11
Linéaire inspecté (ml)	34 369	22 808
Nombre de fuites trouvées	63	40
Réparation fuites/casses sur conduite	194	147
Réparation fuites/casses sur branchement	132	157
Interventions d'entretien	165	110

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

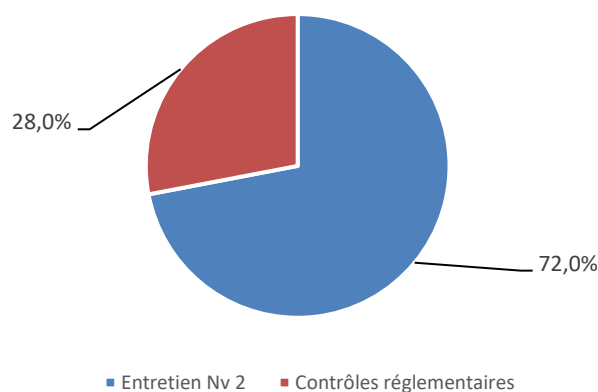




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2017	2018
Entretien niveau 2	95	73
Contrôles réglementaires	19	29



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	82	8
Préventif	13	65

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



➔ **Voir les termes du contrat d'affermage (investissements concessifs)**

➔ **Programme annuel de travaux**

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique chaque année des propositions de travaux au Syndicat et son maître d'œuvre.

Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont examinées par les membres du Bureau Syndical, afin d'établir le programme de travaux de l'année à venir.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- ➔ expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- ➔ analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- ➔ analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- ➔ analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- ➔ analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- ➔ analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du Syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année à venir se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.



SIRYAE - Proposition de travaux de canalisations 2019

Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne priorité) :

- 1 : canalisation vétuste
- 2 : en cours de dégradation
- 3 : premiers signes de vétusté
- 4 : non vétuste à matériaux problématiques
- 5 : en doublon

Matériaux et diamètres proposés :

- si canalisation en antenne : 63mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque extension PLU
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC ; au-delà FD
- nous mentionnons si une étude hydraulique de défense incendie (DI) est à envisager

Abréviations des matériaux :

- A: Acier
- AC: Amiante Ciment
- FBT: Fonte BluTop
- FD: Fonte Ductile
- FG: Fonte Grise

localisation		travaux VRD prévus				canalisation existante									canalisation projetée						observations	
COMMUNE	ADRESSE	chaussée	enfouiss	asph	autre	DELAI	Mat	DN	ml	bar	Fuites 1995-2009	Fuites 2010-2018	Total	Taux de défaillance (nb fuite/an/km)	Priorité	Mat	dn	ml	Nb bnt	€ HT opération		€ TTC opération
Canalisations vétustes au droit de travaux de VRD des communes																						
MAGNY LES HAMEAUX	Rue Antoine Lemaistre (Romainville)	X	X			En attente travaux siryae	A	100	480	4_6	1	4	5	0.55	1	FBT	110	480	50			Passage CD 195 prévu au linéaire. Enfouissement reporté en attente travaux Siryae.
	Route de Milon (Romainville)	X	X			En attente travaux siryae	A	100	200	4_6	0	1	1	0.26	2	FBT	110	200	15			Linéaire pris jusqu'à la sortie du Hameau
NEAUPHLE LE VIEUX (Cressay)	Chemin du vieux Moulin	X	X	X	2019	PVC	63	140	5_6	2	2	4	1.50	1	PVC	63	140	2				Après le Ru > Ch de la Cressonnerie
						A	50	180	4_5	2	2	4	1.17	1	PVC	63	180	12				Jusqu'au Ru . Y compris passage du Ru.
LA QUEUE LEZ YVELINES	Rue des Croix					PVC	90	100	7_8	0	3	3	1.75	1	FBT	90	100	5				
						PVC	110	150	7_8	0	4	4	1.50	1	FBT	110	150	4				
PRUNAY LE TEMPLE	Rue du Fourneau						AC	100	230	2_3	0	4	4	1.05	1	FBT	110	230	17			





11.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR

31/05/2019

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **NORD IDF NORMANDIE**
Centre **ILE DE FRANCE**
Département **YVELINES**
Collectivité **SIRYAE**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS	10 014,0	10 524,1	5,1	
Exploitation du service	4 337,1	5 397,3		
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	4 975,0	4 433,0		
Travaux attribués à titre exclusif	607,6	600,9		
Produits accessoires	94,3	92,8		
CHARGES	10 007,2	10 520,3	5,1	
Personnel	1 227,0	1 272,8		
Energie électrique	271,3	319,7		
Achats d'eau	1 185,2	1 495,8		
Produits de traitement	24,3	469,2		
Analyses	29,9	16,2		
Sous-traitance, matières et fournitures	429,5	505,3		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	75,9	70,3		
Autres dépenses d'exploitation	619,6	639,2		
- Télécommunications, poste et télégestion	29,8	31,1		
- Engins et véhicules	199,9	244,1		
- Informatique	209,2	196,0		
- Assurances	14,3	38,9		
- Locaux	68,2	88,2		
- Divers	98,2	40,8		
Contribution des services centraux et recherche	389,1	424,9		
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	4 975,0	4 433,0		
- Part collectivité	2 654,0	1 897,0		
- Autres organismes publics	2 321,0	2 536,0		
Charges relatives aux renouvellements	292,9	317,3		
- Pour garantie de continuité du service	82,8	82,8		
- Fonds contractuel	210,1	234,4		
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	155,9	174,0		
Charges relatives investissements du domaine privé	315,4	308,9		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	16,3	73,7		
RESULTAT AVANT IMPOT	6,7	3,8	-43,5	
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	2,3	1,3		
RESULTAT	4,4	2,5	-43,4	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 110-012004 -780200 -01 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 12/06/2019



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.





- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - o des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) **Commentaire des rubriques de charges**

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassament, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
- le matériel de sécurité.
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).





- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :

la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire

Les primes dommages ouvrages

Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu

Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul





fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- Programme contractuel d'investissements
- Fonds contractuel d'investissements
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



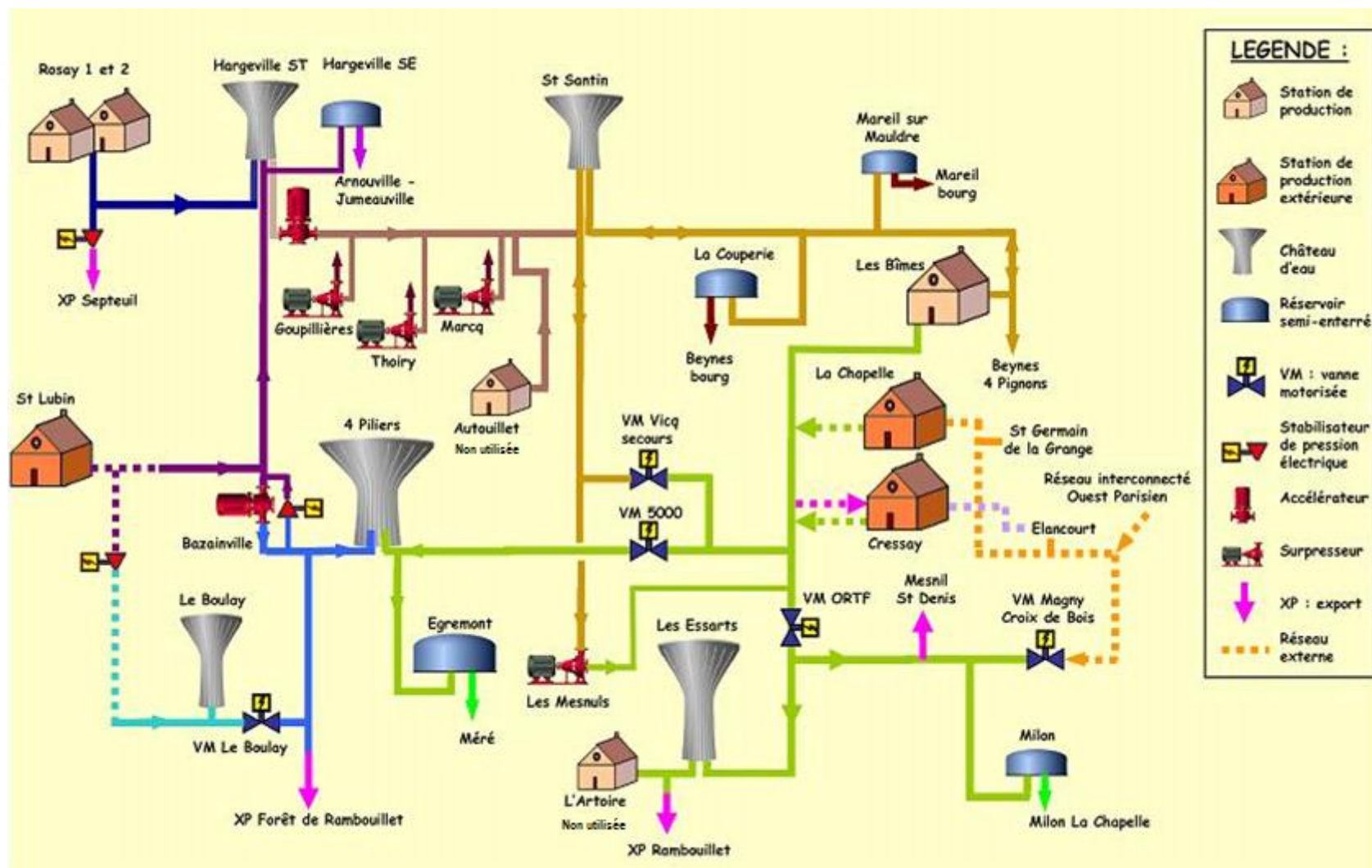
1.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



Le schéma de fonctionnement





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Ouvrage	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station de production de Rosay	Rosay 1 : 1959 Rosay 2 : 1974	180 m³/h	Souterraine : Nappe – Calcaires de Septeuil	Oui	Non	ROSAY
Station de production des Bîmes	B1 : 1961 B2 : 1989	500 m³/h	Souterraine : Nappe – Craie du Sénonien	Oui	Non	MAREIL-SUR-MAULDRE

Chaque station comporte deux forages et est équipée d'une filtration sur charbons actifs en grains, d'une désinfection au chlore gazeux, d'une bache de stockage (voir ci-après) et de groupes de pompage de reprise. La station des Bîmes comprend en outre une pré-ozonation et une rectification du pH. La mise en oeuvre des filières de décarbonatation sur les 2 sites complètera le process de traitement d'ici fin 2017.

Les forages de l'Artoire et d'Autouillet sont hors service.

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Réservoir des Quatre Piliers	5 000 m³	220	208	177	Oui	GAMBAIS
Réservoir de Saint Martin des Champs	2 000 m³	190	184	173	Oui	ST MARTIN DES CHAMPS
Réservoir du Boulay	1 000 m³	170	162	126	Oui	GAMBAIS
Réservoir des Essarts	2 000 m³	220	215	173,3	Oui	LES ESSARTS-LE-ROI
Réservoir de Saint Santin	2 000 m³	185	179	167	Oui	MARCQ

Réservoirs semi-enterrés, bâches de reprise et de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télesurveillance	Commune
Bâche de Beynes	500 m³	Oui	BEYNES
Bâches de Flacourt	400 m³	Oui	FLACOURT
Bâche de Mareil sur Mauldre	200 m³	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE
Bâche eau traitée production des Bîmes	600 m³	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE
Bâche surpression de Egremont	1 300 m³	Oui	MERE
Bâche de Milon-la-Chapelle	200 m³	Oui	MILON-LA-CHAPELLE
Bâche eau traitée production de Rosay	200 m³	Oui	ROSAY





Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Accélérateur de Bazainville	BAZAINVILLE	1995	90 m3/h	Oui	Non	
Accélérateur de Saint Martin des Champs	BAZAINVILLE	1995	200 m3/h	Oui	Non	
Surpression en ligne de Goupillières	GOUPILLIERES	1993	9 m3/h	Oui	Non	
Surpression en ligne des Mesnuls	LES MESNULS	1994	70 m3/h	Oui	Non	
Surpression en ligne de Marcq	MARCQ	1998	72 m3/h	Oui	Non	
Surpression & bache de Egremont	MERE	1997	41 m3/h	Oui	Non	
Surpression en ligne de Thoiry	THOIRY	1998	12 m3/h	Oui	Non	

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	0	36,04
Acier	100	14998,97
Acier	125	8801,79
Acier	150	3111,04
Acier	200	2004,64
Acier	250	8284,54
Acier	300	25,87
Acier	350	5735,95
Acier	40	786,33
Acier	400	46,1
Acier	50	336,92
Acier	60	20115,52
Acier	600	8,65
Acier	65	1886,95
Acier	80	28941,31
Amiante ciment	100	4715,67
Amiante ciment	125	903,79
Amiante ciment	150	6258,67
Amiante ciment	200	939,98
Amiante ciment	300	282,15
Amiante ciment	400	1585,2
Amiante ciment	60	4264,38
Amiante ciment	80	6424,85
Béton	300	44,26





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	0	34,41
Fonte	100	42946,54
Fonte	110	2073,34
Fonte	125	24392,59
Fonte	150	183700,34
Fonte	160	2145,47
Fonte	200	25221,03
Fonte	25	8,68
Fonte	250	36223,79
Fonte	300	37313,01
Fonte	350	22,53
Fonte	40	1278,95
Fonte	400	27579,83
Fonte	50	122,15
Fonte	500	16824,1
Fonte	60	24267,01
Fonte	600	18439,84
Fonte	70	5434,76
Fonte	80	20053,73
Fonte	90	2179,04
Inconnu	0	3455,81
Inconnu	100	962,03
Inconnu	110	24,49
Inconnu	125	18
Inconnu	150	72,06
Inconnu	350	25,14
Inconnu	50	108,95
Inconnu	60	5,28
Plomb	40	128,38
Polyéthylène	0	26,77
Polyéthylène	110	353,31
Polyéthylène	125	499,89
Polyéthylène	160	1388,52
Polyéthylène	180	1104,57
Polyéthylène	25	90,38
Polyéthylène	40	52,85
Polyéthylène	50	5965,35
Polyéthylène	63	5120,7
Polyéthylène	75	393,37
Polyéthylène	90	955,97
Pvc	100	46,59
Pvc	110	109774,66
Pvc	125	2634,67
Pvc	140	3153,36
Pvc	150	29,89
Pvc	160	6788,41
Pvc	20	6,3
Pvc	200	942,19
Pvc	32	134,18
Pvc	40	2712,02
Pvc	50	7273,87
Pvc	60	13,22
Pvc	63	104313,65
Pvc	75	1781,41
Pvc	80	451,45
Pvc	90	49336,98
Total		900945,38





Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Compteurs et débitmètres	146
Régulateur / Réducteur	50
Vanne / Robinet	5166
Ventouse	205
Vidange / Purge	1968

Le linéaire de canalisations par commune

Commune	Linéaire km
ANDELU	3,27
AUTEUIL	9,10
AUTOUILLET	8,77
BAZAINVILLE	23,27
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	15,99
BEHOUST	7,47
BEYNES	60,14
BOINVILLIERS	3,90
BOISSY-SANS-AVOIR	7,97
ELANCOURT	52,14
FLACOURT	0,56
FLEXANVILLE	8,10
GALLUIS	10,33
GAMBAIS	43,47
GAMBAISEUIL	2,94
GARANCIERES	20,37
GOUPILLIERES	8,57
GROSROUVRE	21,53
LA QUEUE LEZ YVELINES	21,65
LE MESNIL-SAINT-DENIS	42,10
LE PERRAY EN YVELINES	46,58
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	9,65
LES ESSARTS LE ROI	49,16
LES MESNULS	15,61
LEVIS SAINT NOM	21,44
MAGNY LES HAMEAUX	52,60
MARCQ	10,60
MAREIL-LE-GUYON	6,50
MAREIL SUR MAULDRE	17,83
MAULETTE	14,18
MERE	27,04
MILLEMONT	3,40
MILON LA CHAPELLE	6,33
MONTAINVILLE	12,36
MONTFORT L'AMAURY	25,07
NEAUPHLE LE VIEUX	15,50
ORGERUS	29,27
OSMOY	6,26
PRUNAY LE TEMPLE	4,21
RICHEBOURG	14,66





Commune	Linéaire km
ROSAY	13,71
SAINT FORGET	9,88
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	11,59
SAINT LAMBERT	9,53
SAINT MARTIN DES CHAMPS	10,85
SAINT-REMY-L'HONORE	26,78
SAULX-MARCHAIS	5,49
TACOIGNIERES	8,61
THOIRY	14,76
VICQ	9,58
VIEILLE EGLISE-EN-YVELINES	9,05
VILLIERS-LE-MAHIEU	11,24
TOTAL	900,95

Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	1983	184	0	35	4	0	1	2207
2	3067	68	0	4	26	0	4	3169
3	3429	64	0	14	78	0	19	3604
4	2690	31	0	12	104	0	3	2840
5	839	17	0	6	2	0	2	866
6	946	49	0	11	1	0	13	1020
7	818	28	0	5	6	1	5	863
8	2900	221	0	41	128	0	7	3297
9	3245	454	0	20	21	0	5	3745
10	904	140	0	25	45	5	23	1142
11	1173	837	0	13	30	2	8	2063
12	2280	237	0	24	29	0	1	2571
13	1359	219	0	10	16	2	0	1606
14	1063	83	0	42	13	1	5	1207
15	582	163	1	9	31	2	5	793
16	1023	140	0	20	19	7	3	1212
17	856	173	1	16	22	9	2	1079
18	812	94	2	9	23	6	5	951
19	850	165	1	30	5	0	3	1054
20	681	196	2	21	7	0	0	907
21	662	249	0	34	12	0	0	957
22	76	16	1	13	2	0	1	109
>22	108	23	1	41	3	0	7	183
Total	32346	3851	9	455	627	35	122	37445



2.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

Communes	2016	2017	2018	Evolution
ANDELU	177	180	180	0,00%
AUTEUIL	382	386	386	0,00%
AUTOUILLET	241	258	266	3,10%
BAZAINVILLE	594	598	598	0,00%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	300	319	327	2,51%
BEHOUST	210	216	217	0,46%
BEYNES	2493	2534	2 595	2,41%
BOINVILLIERS	132	133	134	0,75%
BOISSY-SANS-AVOIR	253	255	259	1,57%
ELANCOURT	3278	3310	3 345	1,06%
FLEXANVILLE	246	245	249	1,63%
GALLUIS	499	519	527	1,54%
GAMBAIS	1082	1097	1 103	0,55%
GAMBAISEUIL	34	35	35	0,00%
GARANCIERES	949	981	1 002	2,14%
GOUPILLIERES	235	240	241	0,42%
GROSROUVRE	455	459	473	3,05%
LA QUEUE-LES-YVELINES	831	859	892	3,84%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	2428	2428	2 454	1,07%
LE PERRY-EN-YVELINES	2562	2591	2 602	0,42%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	380	385	384	-0,26%
LES ESSARTS-LE-ROI	2388	2391	2 456	2,72%
LES MESNULS	430	435	441	1,38%
LEVIS-SAINT-NOM	725	731	740	1,23%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2681	2699	2 720	0,78%
MARCQ	327	328	337	2,74%
MAREIL-LE-GUYON	169	180	182	1,11%
MAREIL-SUR-MAULDRE	691	694	698	0,58%
MAULETTE	414	423	443	4,73%
MERE	779	777	796	2,45%
MILLEMONT	119	120	122	1,67%
MILON-LA-CHAPELLE	108	110	110	0,00%
MONTAINVILLE	240	251	259	3,19%
MONTFORT-L'AMAURY	1138	1138	1 150	1,05%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	357	354	365	3,11%
ORGERUS	1101	1128	1 134	0,53%
OSMOY	163	164	170	3,66%
PRUNAY-LE-TEMPLE	151	151	157	3,97%
RICHEBOURG	488	491	495	0,81%
ROSAY	184	182	185	1,65%
SAINT-FORGET	219	221	228	3,17%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	623	634	645	1,74%
SAINT-LAMBERT	158	162	162	0,00%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	144	146	150	2,74%
SAINT-REMY-L'HONORE	597	606	654	7,92%
SAULX-MARCHAIS	353	358	364	1,68%
TACOIGNIERES	411	413	424	2,66%
THOIRY	546	553	561	1,45%
VICQ	143	144	150	4,17%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	332	337	343	1,78%
VILLIERS-LE-MAHIEU	298	310	318	2,58%
Total	34 238	34 659	35 228	1,64%





Les volumes par commune :

Les périodes de consommation présentées ci-dessous sont les suivantes :

- ➔ exercice 2016 : d'avril 2015 à avril 2016
- ➔ exercice 2017 : d'avril 2016 à avril 2017
- ➔ exercice 2018 : d'avril 2017 à avril 2018

De ce fait, la consommation des communes de Boinvilliers et de Rosay ne figure pas sur l'exercice 2016 (vu qu'elles ont rejoint le syndicat au 1^{er} juillet 2016).

Les dates barycentre de relève correspondantes sont le 22/4/2016, le 13/4/2017 et le 9/4/2018 soit une période de relève de 361 jours pour l'exercice 2018.

Le volume réel comptabilisé pour l'exercice 2018 est par conséquent de 4 986 456 m³ et le volume extrapolé à 365 jours de 5 041 708 m³. Ce dernier est détaillé ci-dessous par commune :

Communes	2016	2017	2018	Evolution
ANDELU	19 597	19 932	23 098	14,6%
AUTEUIL	42 923	39 261	42 336	6,7%
AUTOUILLET	24 944	22 008	26 166	17,6%
BAZAINVILLE	84 527	85 349	89 473	3,8%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	42 652	36 869	36 429	-2,3%
BEHOUST	32 877	34 993	32 958	-6,8%
BEYNES	358 647	337 969	343 874	0,7%
BOINVILLIERS	-	15 538	19 113	21,7%
BOISSY-SANS-AVOIR	27 680	27 383	28 312	2,3%
ELANCOURT	893 666	913 400	878 599	-5,2%
FLEXANVILLE	26 938	30 636	26 938	-12,6%
GALLUIS	48 554	47 221	54 682	14,5%
GAMBAIS	128 745	118 310	127 492	6,5%
GAMBAISEUIL	3 402	4 427	3 768	-15,8%
GARANCIERES	115 045	110 541	118 429	14,8%
GOUPILLIERES	25 922	34 011	30 519	-11,2%
GROSROUVRE	66 811	60 248	62 677	2,9%
LA QUEUE-LES-YVELINES	123 342	112 976	137 051	20%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	311 796	308 349	301 686	1,3%
LE PERRAY-EN-YVELINES	340 034	314 743	314 770	-1,2%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	49 996	45 328	53 753	17,3%
LES ESSARTS-LE-ROI	291 192	296 477	312 165	4,1%
LES MESNULS	58 785	52 211	65 523	24,2%
LEVIS-SAINT-NOM	80 928	74 169	78 385	5,1%
MAGNY-LES-HAMEAUX	473 621	449 025	477 231	5,1%
MARCQ	35 134	31 409	33 549	5,6%
MAREIL-LE-GUYON	18 966	32 468	25 459	-22,4%
MAREIL-SUR-MAULDRE	90 771	90 515	83 034	-9,2%
MAULETTE	66 341	59 223	69 450	16%
MERE	97 652	90 735	87 980	-1,7%
MILLEMONT	13 308	11 706	12 234	3,4%
MILON-LA-CHAPELLE	18 951	21 772	18 157	-17,5%
MONTAINVILLE	27 937	27 630	27 169	-2,7%
MONTFORT-L'AMAURY	219 907	212 362	217 402	1,3%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	43 964	38 471	47 183	21,3%
ORGERUS	135 029	93 197	112 827	19,7%
OSMOY	15 789	16 602	16 800	0,1%
PRUNAY-LE-TEMPLE	16 669	17 786	16 060	-10,7%





Communes	2016	2017	2018	Evolution
RICHEBOURG	90 363	83 696	95 994	13,1%
ROSAY	-	18 458	21 448	14,3%
SAINT-FORGET	27 658	26 008	24 273	-7,7%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	69 631	68 223	67 539	-2,1%
SAINT-LAMBERT	34 067	30 362	28 983	-5,6%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	15 492	15 265	18 019	16,8%
SAINT-REMY-L'HONORE	82 971	80 736	77 030	-5,4%
SAULX-MARCAIS	41 479	34 396	38 271	10,1%
TACOIGNIERES	42 632	41 539	39 718	-5,4%
THOIRY	80 510	70 994	69 612	1,1%
VICQ	25 152	17 885	19 073	5,5%
VIEILLE-EGlise-EN-YVELINES	49 814	61 996	46 447	-25,9%
VILLIERS-LE-MAHIEU	38 221	39 739	42 565	5,9%
Total	5 071 032	4 924 547	5 041 708	1,76%

Les volumes consommés peuvent varier d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons :

- ➔ Fuites après compteur ou négligence,
- ➔ Augmentation ou diminution du nombre de consommateurs (par ex. création d'un lotissement),
- ➔ Recherche d'économies d'eau chez les particuliers (renouvellement des équipements électroménagers, mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales etc.)
- ➔ Activité non domestique (fluctuations de consommation chez les industriels, agriculteurs, établissements publics, etc.)
- ➔ Période de relève (si le nombre de jours entre deux relèves n'est pas exactement de 365) etc.

Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	2017	2018	Evolution
BAZAINVILLE	12 819	14 539	13,4%
BEYNES	22	7 796	35336,4%
BEYNES	8 255	8 789	6,5%
BEYNES	4 321	6 564	51,9%
ELANCOURT	7 647	7 694	0,6%
ELANCOURT	8 524	7 667	-10,1%
ELANCOURT	9 333	8 271	-11,4%
ELANCOURT	11 305	10 392	-8,1%
ELANCOURT	10 561	10 296	-2,5%
ELANCOURT	6 000	8 656	44,3%
ELANCOURT	4 293	7 991	86,1%
ELANCOURT	10 800	12 890	19,4%
ELANCOURT	13 444	12 689	-5,6%
ELANCOURT	7 309	8 509	16,4%
ELANCOURT	25 240	16 223	-35,7%
ELANCOURT	13 555	13 439	-0,9%
ELANCOURT	6 427	6 776	5,4%
ELANCOURT	4 000	12 147	203,7%
ELANCOURT	37 201	34 422	-7,5%
ELANCOURT	4 962	6 265	26,3%
ELANCOURT	2 531	11 881	369,4%
ELANCOURT	13 030	8 947	-31,3%
ELANCOURT	11 633	9 293	-20,1%
ELANCOURT	10 137	6 102	-39,8%
ELANCOURT	10 695	6 043	-43,5%
ELANCOURT	7 126	6 145	-13,8%
ELANCOURT	20 884	20 884	0%





Commune	2017	2018	Evolution
ELANCOURT	9 253	8 310	-10,2%
ELANCOURT	44 610	39 762	-10,9%
ELANCOURT	25 372	21 870	-13,8%
ELANCOURT	17 703	15 044	-15%
ELANCOURT	8 517	7 513	-11,8%
GAMBAIS	97	6 092	6180,4%
LA QUEUE-LES-YVELINES	9 055	9 096	0,5%
LA QUEUE-LES-YVELINES	973	12 151	1148,8%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	5 991	6 469	8%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	8 795	9 395	6,8%
LE PERRAY-EN-YVELINES	8 783	8 115	-7,6%
LES ESSARTS-LE-ROI	9 087	9 674	6,5%
LES ESSARTS-LE-ROI	5 683	6 466	13,8%
LES ESSARTS-LE-ROI	1 623	6 850	322,1%
LES MESNULS	529	6 086	1050,5%
MAGNY-LES-HAMEAUX	6 049	6 049	0%
MAGNY-LES-HAMEAUX	64	7 941	12307,8%
MAGNY-LES-HAMEAUX	9 035	8 364	-7,4%
MAGNY-LES-HAMEAUX	6 576	7 149	8,7%
MAGNY-LES-HAMEAUX	6 404	7 434	16,1%
MAGNY-LES-HAMEAUX	9 213	8 504	-7,7%
MAGNY-LES-HAMEAUX	6 787	6 789	0%
MAGNY-LES-HAMEAUX	8 548	8 548	0%
MAGNY-LES-HAMEAUX	8 631	8 713	1%
MAGNY-LES-HAMEAUX	9 072	8 077	-11%
MAULETTE	3 001	7 474	149,1%
MONTFORT-L'AMAURY	11 317	13 685	20,9%
MONTFORT-L'AMAURY	24 466	9 681	-60,4%
MONTFORT-L'AMAURY	10 987	6 426	-41,5%
MONTFORT-L'AMAURY	8 845	7 744	-12,4%
MONTFORT-L'AMAURY	306	6 162	1913,7%
MONTFORT-L'AMAURY	5	7 521	150320%
RICHEBOURG	11 044	12 560	13,7%
RICHEBOURG	13	8 033	61692,3%
RICHEBOURG	15 637	15 661	0,2%
RICHEBOURG	4 426	6 016	35,9%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	15 826	11 680	-26,2%
VILLIERS-LE-MAHIEU	8 318	8 719	4,8%
Total	622 695	663 133	6,49%

LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

Accueil : 6 rue du Petit Clos
à GALLUIS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 01 77 78 80 01

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2019

Référence à rappeler

Courrier : TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09

14

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIRYAE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	11,09 €
Consommation TTC	241,12 €
Total facture TTC	252,21 €
	252,21 €

soit 0,0020 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ELANCOURT	J14HA156867N	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		188,31 € HT	198,66 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		07-2018 / 06-2019						10,51	5,50
Consommation part Syndicale		01-07-18 / 30-06-19			120	0,3700	44,40		5,50
Consommation part SAUR		01-07-18 / 30-06-19			120	1,0157	121,88		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		07-2018 / 06-2019			120	0,0960	11,52		5,50

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		50,76 € HT	53,55 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France		07-2018 / 06-2019			120	0,0030	0,36		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		07-2018 / 06-2019			120	0,4200	50,40		5,50

Total Facture	252,21 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 239,07 €
TVA sur les débits : 13,14 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

Accueil : 6 rue du Petit Clos
à GALLUIS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 01 77 78 80 01
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2018

Référence à rappeler

Courrier : TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09

14

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIRYAE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,76 €
Consommation TTC	237,95 €
Total facture TTC	248,71 €

soit 0,0020 €/Litre

248,71 €

SAUR - SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ELANCOURT	J14HA156867N	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	184,61 € HT	194,76 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR	07-2017 / 06-2018						10,20	5,50
Consommation part Syndicale	01-07-17 / 30-06-18			120	0,3700	44,40		5,50
Consommation part SAUR	01-07-17 / 30-06-18			120	0,9854	118,25		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	07-2017 / 06-2018			120	0,0980	11,76		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	51,14 € HT	53,95 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France	07-2017 / 06-2018			120	0,0062	0,74		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	07-2017 / 06-2018			120	0,4200	50,40		5,50

Total Facture	248,71 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 235,75 €
TVA sur les débits : 12,96 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M3

Note de calcul de révision du prix

SAUR

Partenaire : SIRYAE

Référence contrat : 780200/01

Date : 11/05/2019

Produit : Eau Potable		Type de contrat : Affranchissement		Type d'encaissement : Société			
10SA bonnement part SAUR							
Redevance : Abonnement part SAUR							
Date d'actualisation : 19/11/2018							
K : 1,0307							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix							
Formule de révision :							
0,15+0,25xICHTEHC/ICHTEHC+0,04x1771242Y/1771242Y+0,25xFSDD3/FSD3+0,03xTP10A2010/TP10A2010+0,23x AEG7802/AEG7802+0,05xNaOH7802/NaOH7802							
K = 0.15 + 0.25 ICHTEHC / ICHTEHC + 0.04 1771242 / 1771242 + 0.25 FSD3 / FSD3 + 0.03 TP10a2010 / TP10a2010 + 0.23 AEG / AEG + 0.05 NaOH / NaOH							
Applications des indices : Valeur connue							
K intermédiaire : 1,0307							
Valeurs de base des paramètres utilisés							
Valeurs actualisées au 01/09/2018							
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTEHC	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION DISTRIBUTION EAU hors CICE	01/03/2018	10/07/2018	SITE INTERNET INSEE			115,50000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois						115,24870
FSD3	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766Y	01/04/2018	31/08/2018			1,13	101,99000
	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSD)	01/06/2018	03/08/2018	MTPB 5987			128,30000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT EAU AVEC TUYAUX - 2010	01/05/2018	17/08/2018	MTPB 5989			109,10000
AEG7802	TARIF ACHAT D'EAU EN GROS - 780200/01	01/09/2018	01/09/2018				0,61840
NaOH7802	Prix de la Soudre - 780200/01	01/09/2018	01/09/2018				334,50000

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat=	0,15+0,25xICHTEHC/0,04x1771242Y/1771242Yo+0,25xFSD3/FSD3o+0,03xTP10A2010/TP10A2010o+0,23xAEG7802/AEG7802o+0,05xNaOH7802/NaOH7802o
.	0,15
.	+ 0,25
.	x 115,5 / 113,1
.	+ 0,04
.	x 115,2487 / 117,75
.	+ 0,25
.	x 128,3 / 123
.	+ 0,03
.	x 109,1 / 106,7
.	+ 0,23
.	x 0,6184 / 0,5923
.	+ 0,05
.	x 334,5 / 306
.	0,150000000
.	+ 0,255305040
.	+ 0,039150301
.	+ 0,260772358
.	+ 0,030674789
.	+ 0,240135067
.	+ 0,054656863
.	=====
.	1,030694418

K définitif : 1,0307

CRITERES TARIFAIRES

Localité sur point de fourniture :	(JUMEAUUVILLE);(HARGEVILLE);(GOUSSONVILLE);(ARNOUVILLE LES MANTES);(Autre)
Diamètre compieur sur rubrique :	("Coaxiaux 1""1/2""Coaxiaux 2"";012 mm,015 mm,020 mm,025 mm,030 mm,040 mm,050 mm,060 mm,065 mm,065 mm,065 mm,080 mm,080 mm surbride,100 mm,100 mm surbride,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,125 mm,150 mm,150-40 mm,160 mm,...)

Localité sur point de fourniture JUMEAUUVILLE

n.r.= non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compieur sur rubrique						
"Coaxiaux 1""1/2""Coaxiaux 2"";012 mm,015 mm,020 mm,025 mm	n.r.	n.r.				
"Coaxiaux 1""1/2""Coaxiaux 2"";012 mm,015 mm,020 mm,025 mm	n.r.	n.r.				

Localité sur point de fourniture HARGEVILLE

n.r.= non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compieur sur rubrique						
"Coaxiaux 1""1/2""Coaxiaux 2"";012 mm,015 mm,020 mm,025 mm	n.r.	n.r.				
"Coaxiaux 1""1/2""Coaxiaux 2"";012 mm,015 mm,020 mm,025 mm	n.r.	n.r.				

Localité sur point de fourniture GOUSSONVILLE

n.r.= non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compteur sur rubrique						
"Coaxiaux 1 ^{er} 1/2", "Coaxiaux 2 ^{ème} 0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.r.	n.r.				
"Coaxiaux 1 ^{er} 1/2", "Coaxiaux 2 ^{ème} 0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.r.	n.r.				

Localité sur point de fourniture ARNOUVILLE LES MANTES

n.r.= non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compteur sur rubrique						
"Coaxiaux 1 ^{er} 1/2", "Coaxiaux 2 ^{ème} 0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.r.	n.r.				
"Coaxiaux 1 ^{er} 1/2", "Coaxiaux 2 ^{ème} 0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.r.	n.r.				

Localité sur point de fourniture Aigre

n.r.= non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compteur sur rubrique						
"Coaxiaux 1 ^{er} 1/2", "Coaxiaux 2 ^{ème} 0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	10,20	10,51				
"Coaxiaux 1 ^{er} 1/2", "Coaxiaux 2 ^{ème} 0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	50,98	52,55				



Date : 11/05/2019

SAUR**Partenaire : SIRYAE****Référence contrat : 780200/01**

Produit : Eau Potable		Type de contrat : Affermage		Type d'encadrement : Société				
10S Consommation part SAUR								
Prix (HT) à compter du 01/01/2019		Redevance : Consommation part SAUR		K : 1,0307				
Devise : Euro		Date d'actualisation : 19/11/2018						
Prix révisé = [K-1,0307] * Prix de base								
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision :								
0,15+0,25xICHTEHC/ICHTEHC0+0,04x1771242Y/1771242Y0+0,25xFSD3/FSD30+0,03xTP10A2010/TP10A2010+0,23x AEG7802/AEG78020+0,05xNaOH7802/NaOH78020								
K = 0.15 + 0.25 ICHTE-HC / ICHTE-HC0 + 0.04 1771242 / 17712420 + 0.25 FSD3 / FSD30 + 0.03 TP10a2010 / TP10a20100 + 0.23 AEG / AEG0 + 0.05 NaOH / NaOH0								
Applications des indices : Valeur connue								
K intermédiaire : 1,0307								
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/09/2018					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTEHC	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION DISTRIBUTION EAU hors CICE	113,10000	01/03/2018	10/07/2018	SITE INTERNET INSEE			115,50000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	117,75000						115,24870
FSD3	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766Y	010534766Y	01/04/2018	31/08/2018			1,13	101,99000
	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDD)	123,00000	01/06/2018	03/08/2018	MTPB 5987			128,30000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,70000	01/05/2018	17/08/2018	MTPB 5989			109,10000
AEG7802	TARIF ACHAT D'EAU EN GROS - 780200/01	0,59230	01/09/2018	01/09/2018				0,61840
NaOH7802	Prix de la Soude - 780200/01	306,00000	01/09/2018	01/09/2018				334,50000



K définitif : 1,0307
CRITERES TARIFAIRES
Localité sur point de fourniture : (ARNOUVILLE LES MANTES)(GOUSSONVILLE)(JUMEAUVILLE)(Autre)
Référence client sur fiers : (1718004042)(1718010458)(1718010470)(1718011...)(Autre)

Référence client sur riers	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
1718004042/1718010458/1718010470/1718011011 ...	n.r.	n.r.				
Autre	n.r.	n.r.				

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Référence client sur tiers						
1718004042/1718010458/1718010470/1718010491...	n.r.	n.r.				



Autre		n.r.	n.r.						
-------	--	------	------	--	--	--	--	--	--

Localité sur point de fourniture JUMEAUVILLE

n.r.= non assujéti à la redevance

Référence client sur tiers	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
1718004042/1718010458/1718010470/1718011...	n.r.	n.r.				
Autre	n.r.	n.r.				

Localité sur point de fourniture Asre

n.r.= non assujéti à la redevance

Référence client sur tiers	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
1718004042/1718010458/1718010470/1718011...	n.r.	n.r.				
Autre	0,9854	1,0157				





3.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



LES VOLUMES D'EAU

Bilan des besoins et ressources, performances hydrauliques du réseau

Les volumes ci-dessous prennent en compte la période de relève des compteurs des abonnés, d'avril 2017 à avril 2018 et sont extrapolés à 365 jours.

Nous n'avons pas pris en compte la période d'avril 2018 à avril 2019 car celle-ci n'est pas clôturée à la date de remise du rapport annuel le 31/5, la relève s'échelonnant de mars à mai, avec traitement des anomalies en juin.

Précédemment, jusqu'à l'exercice 2015, la période de relève prise en compte allait d'octobre en octobre.

Production

Libellé de la station	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%N/N-1
les Bîmes	2 771 311	2 612 590	2 949 173	3 117 458	2 997 893	3 010 352	0,42%
Rosay 1	322 132	805 090	931 870	1 019 967	976 825	923 482	-5,46%
Rosay 2	547 156	547 156					
Total	3 640 599	3 417 680	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	-1,03%
évolution N/N-1	107,00%	-6,10%	13,60%	6,60%	-3,93%	-1,03%	

En 2017/2018, légère baisse de la production du fait des périodes d'indisponibilité de la ressource lors des essais et de la mise en service des usines de décarbonatation.

Importation

Collectivité ou fermier / installation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%N/N-1
DAMMARTIN EN SERVE > BOINVILLIERS	0	0	0	0	20 403	23 320	14,30%
RAMBOUILLET	0	1	0	0	0	0	-
SIAEP JOUARS > ELANCOURT	11 336	20 079	14 116	22 433	13 596	25 721	89,18%
SIAEP JOUARS > NEAUPHLE	0	0	0	0	0	10 800	-
SIVRD	1 150 806	1 202 454	1 096 730	1 256 119	1 190 203	1 133 323	-4,78%
SQY LA VERRIERE > LE MESNIL	0	0	174	174	10 637	0	-100,00%
SUEZ ELANCOURT	937 716	922 084	931 102	955 890	913 931	938 451	2,68%
SUEZ LA CHAPELLE	412 076	487 241	476 913	347 021	484 045	506 253	4,59%
SUEZ MORSANG	15 895	29 192	22 349	18 887	50 171	26 697	-46,79%
SUEZ ST GERMAIN DE LA GRANDE	89 987	81 294	77 168	77 811	79 999	75 809	-5,24%
Total	2 617 816	2 742 345	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	-0,82%
évolution N/N-1	-46,10%	4,80%	-4,50%	2,30%	3,16%	-0,82%	

Importation d'eau moins importante du SIVRD du fait des périodes d'indisponibilité de la ressource lors des essais et de la mise en service de l'usine de décarbonatation de St Lubin. Compensation de la baisse ponctuelle de production du SIRYAE par l'achat d'eau à la Chapelle.

Changements liés à l'adhésion des communes de Rosay et Boinvilliers :

Interconnexion de secours entre les réservoirs de Flacourt et la commune de Dammartin en Serve, utilisée en importation





d'eau jusqu'à décembre 2017 pour diluer l'eau du forage de Rosay 1, comportant des pesticides et desservant directement les deux communes sans passer par la filtration sur charbons actifs de Rosay 2.

Equilibre SIRYAE / SIAEP Jouars Pontchartrain Maurepas en faveur du SIAEP : légèrement plus d'import que d'export.

Exportation

Désignation destination	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%N/N-1
DAMMARTIN EN SERVE	0	0	0	0	2593	4233	63,25%
GPSEO Arnouville Hargeville	171 758	192 556	190 138	201 728	160 365	171 480	6,93%
GPSEO Flacourt	0	0	0	0	3782	9606	153,99%
LE MESNIL-ST-DENIS	324 568	0	0	0	0	0	-
RAMBOUILLET	71 815	68 954	59 074	29 169	32 871	31 289	-4,81%
SEPTEUIL	133 726	137 921	135 959	128 567	134 550	129 613	-3,67%
SIAEP BOINVILLIERS Hameau de St-Correntin	5 983	5 356	6 288	5 145	905	0	-
SIAEP FORET DE RAMBOUILLET Bourdonné	20 710	1 700	38 580	38 631	20 829	5 648	-72,88%
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN vers Cressay	11 631	10 614	14 657	18 354	6 559	0	-
SIVRD	30 605	69 810	71 155	274 869	251 761	235 753	-6,36%
SQY LA VERRIERE	0	0	0	0	68	0	-100,00%
SUEZ AUFFARGIS	6 630	1 580	-1 982	-2 244	-430	4648	-1180,93%
SUEZ CRESPIERES	1 719	1 749	1 760	1 667	1 647	2 163	31,33%
SUEZ MORSANG	0	0	0	0	31 650	0	-
Total	779 145	490 240	515 629	695 886	647 150	594 433	-8,15%
évolution N/N-1	-10,30%	-37,10%	5,20%	35,00%	-7,00%	-8,15%	

Exportation d'eau plus importante vers le SIVRD (venant en déduction de l'import) du fait des périodes d'indisponibilité de la ressource lors des essais de mise en régime de l'usine de décarbonatation de St Lubin.

Changements liés à l'adhésion des communes de Rosay et Boinvilliers :

Fourniture d'eau en gros à la commune de Flacourt (GPSEO), arrêt de la fourniture d'eau au hameau de St Corentin, à Rosay, englobé dorénavant dans le SIRYAE.

Bilan hydraulique

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%N/N-1
volume produit	3 640 599	3 417 680	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	-1,03%
volume importé	2 617 816	2 742 345	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	-0,82%
volume exporté	779 145	490 240	515 629	695 886	647 150	594 433	-8,15%
mis en distribution	5 479 270	5 669 785	5 983 966	6 119 874	6 090 553	6 079 775	-0,18%
évolution N/N-1	-4,60%	3,50%	5,50%	2,30%	-0,48%	-0,18%	





Rendement IDM (indicateur du Maire) %

Rendement = (Volume consommé autorisé + Volume exporté) / (Volume produit + Volume importé)

Volume consommé autorisé = Volume consommé + Volume non compté et de service

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%N/N-1
volume produit	3 640 599	3 417 680	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	-1,03%
volume importé	2 617 816	2 742 345	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	-0,82%
volume exporté	779 145	490 240	515 629	695 886	647 150	594 433	-8,15%
volume consommé	4 572 696	4 786 519	4 968 146	5 127 221	5 049 044	5 041 708	-0,15%
volume non compté et volume de service	20 415	20 415	20 415	20 585	20 699	17 960	-13,23%
volume consommé autorisé	4 593 111	4 806 934	4 988 561	5 147 806	5 069 743	5 059 668	-0,20%
rendement hydraulique en %	85,80%	86,00%	84,70%	85,70%	84,85%	84,72%	-0,16%
évolution N/N-1	0,60%	0,20%	-1,50%	1,20%	-0,99%	-0,16%	

Détail de l'estimation des volumes non comptés

On entend principalement par « volumes sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie. Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volumes de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation. Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour l'exercice 2018, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	2018
Volume sans comptage et de service du réseau (m³)	17 960

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)

ILP = (Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé) / linéaire de réseau / 365 jours

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%N/N-1
volume mis en distribution	5 479 270	5 669 785	5 983 966	6 119 874	6 090 553	6 079 775	-0,18%
volume consommé autorisé	4 593 111	4 806 934	4 988 561	5 147 806	5 069 743	5 059 668	-0,20%
linéaire de réseau (km)	843	885	885	899	899	901	0,22%
ILP en m3/j/km	2,88	2,67	3,08	2,96	3,11	3,10	-0,26%
évolution N/N-1	-4,30%	-7,30%	15,40%	-3,90%	-3,90%	-0,26%	

Les performances hydrauliques du réseau de distribution du SIRYAE restent stables depuis 4 ans.



CONSOMMATION D'ENERGIE

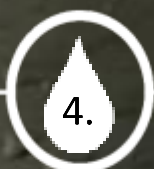
	2014	2015	2016	2017	2018
Accélérateur de Bazainville	12 059	30 001	57 656	52 429	48 296
Analyseur de Fer de Cressay	0	3 160	- 815	1 670	1 258
Bâche de Beynes - La Couperie	390	517	531	528	528
Bâche de Mareil sur Mauldre	432	434	449	423	340
Bâche de Milon-la-Chapelle	1 702	1 358	1 530	1 358	1 518
Bâches des Bineaux - Flacourt	0	0	260	244	750
Captage de Rosay	0	0	9 134	21 972	9 382
Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	749	742	760	763	733
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	315	0	0	0	0
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	562	530	531	683	469
Forage & station de production de Rosay	660 305	821 704	899 696	664 623	1 059 494
Forage de production d'Autouillet	- 79 756	221	199	0	0
Forage de production de l'Artoire	3 898	- 688	0	0	0
Forage de Rosay 1	17 130	33 426	30 718	23 646	35 229
Reprise du réservoir de Marcq Saint Santin (Hors service)	3 684	3 181	2 600	3 647	4 677
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	21 088	25 642	31 331	15 695	14 253
Réservoir & chloration des Quatre Piliers	3 114	3 022	3 848	4 503	2 648
Réservoir de Saint Santin - Marcq	93	663	1 141	1 666	3 033
Réservoir des Essarts	1 014	3 854	1 079	1 060	939
Réservoir du Boulay	551	466	571	754	879
Station de production des Bîmes	2 777 647	2 387 824	2 897 652	2 907 353	3 400 561
Suppression & bâche de Egremont	- 3 575	3 020	- 2 550	402	482
Suppression en ligne de Goupillières	4 709	4 625	4 445	6 429	1 913
Suppression en ligne de Marcq	16 140	14 460	8 094	7 766	8 004
Suppression en ligne des Mesnuls	3 892	5 968	5 829	6 730	4 997
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	665	1 022	1 007	566	- 17
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	485	469	335	739	597
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	3 538	9 933	7 827	8 472	4 705
Total	3 450 831	3 355 554	3 963 858	3 734 121	4 605 668

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Les variations de consommation énergétique sur les stations des Bîmes et de Rosay sont dues à l'augmentation des volumes produits et à la mise en place des décarbonatations. Plus précisément sur le captage de Rosay, l'exhaure ne refoule plus directement vers les réservoirs de Flacourt mais vers l'usine (mise en pression bien moindre).

Les autres variations sont dues à la facturation, qui ne correspond pas forcément à une période de consommation de 365 jours.





LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)
Bactériologique	4	0
Physico-chimique	4	18
Nombre total d'échantillons	4	18

Des contrôles sont réalisés sur l'ensemble des forages dans le cadre du pilotage des stations, des contrôles sanitaires (ARS) et de la surveillance SAUR selon les méthodes normalisées.

Le contrôle renforcé demandé par l'ARS et mis en place en 2017 lors de la construction des usines de décarbonatation s'est arrêté avec la mise en service des usines, aucune anomalie n'avait été constatée lors des travaux.

L'EAU TRAITEE

Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	5	5	100
Physico-chimique	5	5	100
Nombre total d'échantillons	5	5	100



L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

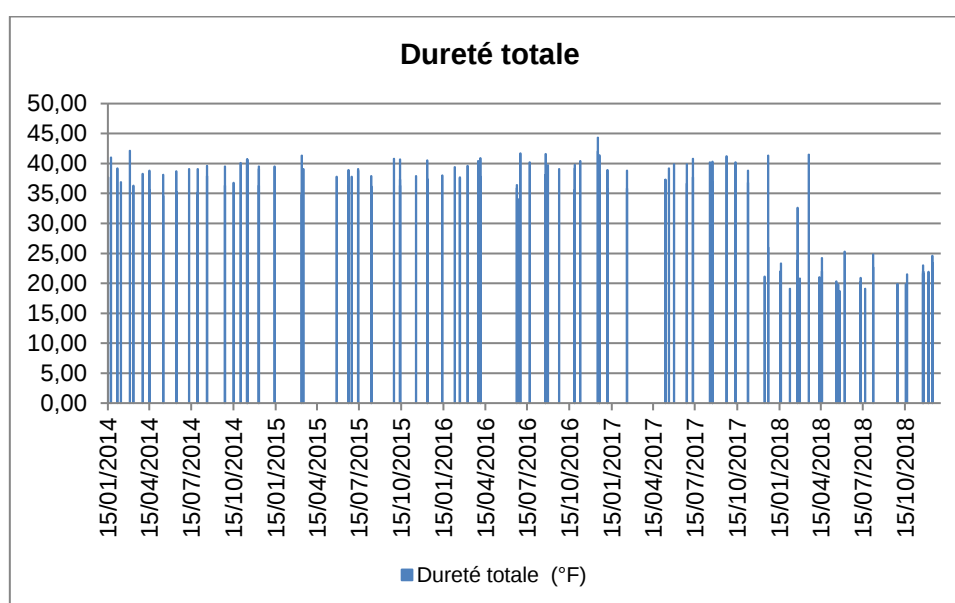
Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	192	192	100	16	16	100
Physico-chimique	234	233	99	25	25	100
Nombre total d'échantillons	234	233	99	25	25	100

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorure de vinyle	ARS	17/07/18	Réseau d'eau potable de Milon la Chapelle	µg/l	0,5	0,67	Milon Réseau

Commentaire sur l'eau distribuée

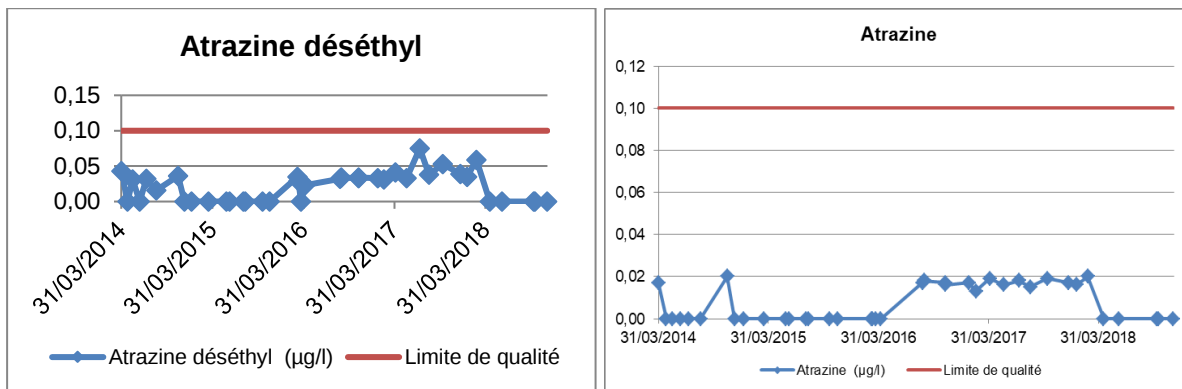
Le changement majeur de cette année 2018 de la qualité de l'eau distribuée a été l'abaissement de la dureté totale grâce à la mise en service des usines de décarbonation sur les forages de Rosay et des Bîmes ainsi que sur l'eau en provenance de la Vaucouleurs en toute fin 2017.



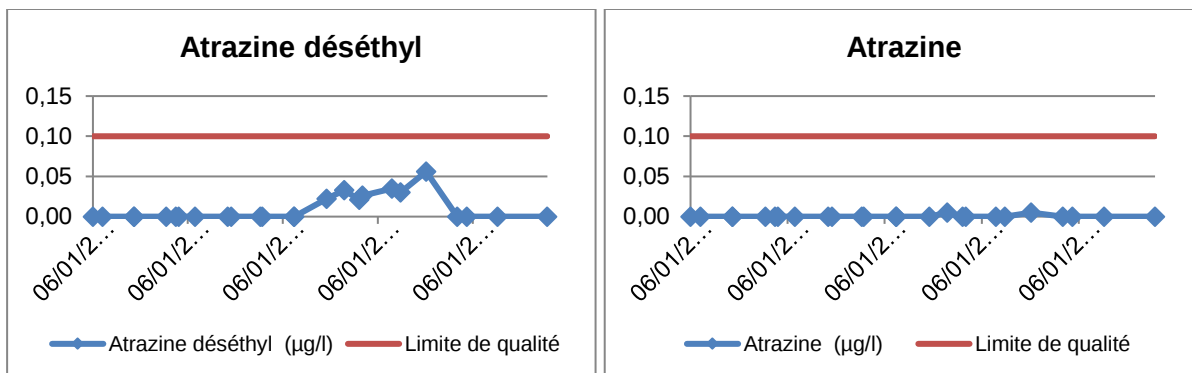


Suivi des Pesticides

Usines des Bîmes en sortie



Usines de Rosay en sortie



Les filtres de charbon actif ont été partiellement renouvelés en début d'année 2018 sur les 2 usines.





SYNTHESE

→ Bactériologie

100% de conformité bactériologique mesurée l'année dernière.

→ Pesticides

Les traitements par charbon actif des usines des Bîmes et de Rosay sont efficaces et permettent la distribution d'eau conforme aux exigences de qualité. Les filtres ont été partiellement renouvelés en début d'année 2018 sur les deux usines.

→ Nitrates

Les teneurs moyennes en nitrates sur le réseau sont comprises entre 22 et 41 mg/l, la norme étant fixée à 50 mg/l.

→ Dureté

La dureté moyenne de l'eau sur le réseau de distribution est passée à 22°F en moyenne depuis la mise en service des usines de décarbonatation (au lieu des 34 à 42°F auparavant).

→ Plomb

Seul un point de contrôle s'est trouvé être non conforme en 2018 sur la commune de Rosay. Ces teneurs ne valent qu'au point de prélèvement sur lequel elles ont été mesurées, au moment dudit prélèvement. Elles ne sont pas représentatives de la qualité générale de l'eau distribuée.

→ CVM

Un dépassement en juillet sur la commune de Milon la Chapelle. Des informations sur ce paramètre en particulier sont détaillées dans une annexe complémentaire de ce rapport.



5.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU			
Délégation de service public			
début contrat : 1 janvier 2013 fin contrat : 31 décembre 2024			
Caractéristiques techniques du service			
	Libellé	2018	Commentaire
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	3 933 834	
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	2 740 374	
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	594 433	
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	5 041 708	
VP.221	Volume sans comptage	17 960	
VP.220	Volume de service	0	
	Volume consommé autorisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	5 059 668	
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	5 654 101	
VP.234	Volume produit + Volume importé	6 674 208	
VP.056	Nombre d'abonnés total	35 227	
P255.1	Nombre de branchements total	35 228	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	110 671	
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques.	-	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	99,6%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	-	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0	
P104.3	Rendement de réseau de distribution	84,72%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,16	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,10	
VP.224	Indice linéaire de consommation	17,19	





Patrimoine			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement (km)	900,945	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	7,865	
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	99,47%	
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12	99,41%	
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	OUI	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	OUI	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	
	Nombre d'ouvrage de stockage	12	
	Nombre de station de production	2	
Tarification de l'eau potable			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N	2,07	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1	2,1	
	Chiffre d'affaire TTC au titre de l'année N-1, au 31/12/N	9 937 417	





Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	-	
	Nombre de demandes d'abandon de créances reçues	-	
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	1,14	
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture en %	98,63	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	40	
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente en %	1,42	
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	1,42	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	50	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	99,47%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		896,176	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		900,945	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,41%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		895,656	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		900,945	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		75	
VALEUR DE L'INDICE		120	





6.

LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages des réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Beynes	Bâche de Beynes – La Couperie	Bâche de Beynes – La Couperie	28/05/18
Flacourt	Bâches des Bineaux – Flacourt	Bâches des Bineaux – Flacourt	14/06/18
Flacourt	Bâches des Bineaux – Flacourt	Bâches des Bineaux – Flacourt	05/06/18
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Réservoir des Quatre Piliers	12/06/18
Gambais	Réservoir du Boulay	Réservoir du Boulay	30/05/18
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	Réservoir des Essarts	04/06/18
Marcq	Réservoir de Saint Santin – Marcq	Réservoir de Saint Santin	01/06/18
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	14/06/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Bâche eau ozonée	08/06/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Bâche eau strippée (HORS SERVICE)	08/06/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Bâche eau traitée production des Bîmes	07/06/18
Méré	Surpression & bâche de Egremont	Bâche surpression de Egremont	11/06/18
Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	11/06/18
Rosay	Forage & station de production de Rosay	Bâche eau traitée production de Rosay	13/06/18
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir de Saint Martin des Champs	06/06/18





Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Auteuil	13/02/18	RC02 Réseau d'eau potable d'Auteuil	3000	0
Autouillet	16/04/18	BOISSY (Route de)	0	0
Autouillet	15/10/18	RC32 Réseau d'eau potable d'Autouillet	3000	0
Bazoches-sur-Guyonne	30/01/18	PINSONNIERE (Chemin de la)	0	0
Beynes	19/04/18	TUILERIE (Rue de la)	100	2
Beynes	19/04/18	Chemin de Cressay	100	1
Beynes	20/04/18	TUILERIE (Rue de la)	100	0
Beynes	20/04/18	CRESSAY (Chemin de)	100	0
Beynes	20/09/18	EGLANTINES (Rue des)	60	1
Élancourt	14/02/18	VILLEDIEU (Avenue de la)	1000	0
Élancourt	18/03/18	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt	1	1
Élancourt	17/04/18	SONNAL (Rue de)	0	0
Élancourt	07/05/18	BEAUJEU (Avenue de)	100	1
Élancourt	30/05/18	HAIE A SOREL (Rue de la)		
Élancourt	30/05/18	VERTE (Rue)	0	0
Élancourt	04/06/18	HAIE A SOREL (Rue de la)	50	0
Élancourt	06/06/18	BURES (Rue de)	0	0
Élancourt	18/07/18	FREDERIC MISTRAL (Place)	50	1
Élancourt	24/07/18	BERCEAU (Rue du)	200	0
Élancourt	01/08/18	BERCEAU (Rue du)	100	0
Élancourt	14/08/18	BOURRELIERS (Allée des)	0	0
Élancourt	21/09/18	LA VILLEPARC	4	1
Élancourt	12/10/18	DANTON (Rue)	80	0
Élancourt	14/12/18	Square GUILLAUME APOLLINAIRE	30	1
Flexanville	11/04/18	ROGER DARIN (Rue)	8	0
Gambais	01/02/18	RIVOLI (Rue de)	2000	0
Gambais	06/02/18	PIMENTIERES (Chemin des)	1800	0
Gambais	21/03/18	PIMENTIERES (Chemin des)	500	0
Gambais	29/05/18	VIEILLES TUILERIES (Rue des)	0	0
Gambais	22/06/18	PERDREAUVILLE (Route de)	0	0
Gambais	25/06/18	FOSSÉS ROUGES (Chemin des)	0	0
Gambais	06/07/18	NEUVILLE (Avenue de)	0	1
Gambais	14/12/18	CROIX DE PIERRE (Route de la)	1	1
Garancières	15/03/18	GARE (Route de la)	50	0
Garancières	21/11/18	BREUIL (Route du)	50	1
Goupillières	31/08/18	RC12 Réseau d'eau potable de Goupillières	400	1
Le Mesnil-Saint-Denis	06/08/18	GRAND ARNAULD (Place)	50	1
Le Mesnil-Saint-Denis	19/12/18	N°16 Rue HENRI LE BRET	50	1
Le Perray-en-Yvelines	19/02/18	VIEUX MOULIN (Chemin du)	0	0
Le Perray-en-Yvelines	08/03/18	MOULIN (Rue du)	50	1
Le Perray-en-Yvelines	12/03/18	ROSEAU (Rue du)	50	0
Le Perray-en-Yvelines	05/04/18	ROSEAU (Rue du)	100	1
Le Perray-en-Yvelines	02/07/18	ROSEAU (Rue du)	6	0
Le Perray-en-Yvelines	30/07/18	SEQUOIAS (Rue des)	50	1
Le Perray-en-Yvelines	21/08/18	PERCHE AUX MARES (Rue de la)	0	0
Le Perray-en-Yvelines	16/10/18	CHEMIN VERT (Rue du)	100	0





Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Le Tremblay-sur-Mauldre	02/07/18	PUITS D'HIVER (Rue du)		
Le Tremblay-sur-Mauldre	03/07/18	PUITS D'HIVER (Rue du)	50	1
Les Essarts-le-Roi	13/01/18	MOULIN A VENT (Impasse du)	3	1
Les Essarts-le-Roi	25/01/18	GOVERNEMENT (Rue du)	100	0
Les Essarts-le-Roi	16/10/18	Rue du GOUVERNEMENT	50	1
Les Mesnuls	17/05/18	COTEAU (Rue du)	50	1
Les Mesnuls	19/09/18	RC36 Réseau d'eau potable Les Mesnuls	3000	0
Lévis-Saint-Nom	30/10/18	FOND DES HOUX (Rue du)	300	0
Marcq	24/07/18	CRX BRISEE (Sentier de la)	50	1
Mareil-le-Guyon	22/11/18	GRANDE RUE	30	1
Mareil-sur-Mauldre	21/03/18	CLOS BAZIN (Allée du)	1	1
Mareil-sur-Mauldre	25/04/18	CROIX ROMPUE (Allée de la)	500	0
Maulette	11/07/18	CŒUR DE THIONVILLE	0	0
Milon-la-Chapelle	11/10/18	ROMAINVILLE (Route de)	80	1
Montfort-l'Amaury	05/07/18	PARIS (Rue de)	200	1
Montfort-l'Amaury	12/09/18	PARIS (Rue de)	500	0
Montfort-l'Amaury	16/11/18	PARIS (Rue de)	300	1
Montfort-l'Amaury	16/11/18	PARIS (Rue de)	600	0
Montfort-l'Amaury	23/11/18	PARIS (Rue de)	800	1
Montfort-l'Amaury	26/11/18	PARIS (Rue de)	900	0
Montfort-l'Amaury	28/11/18	PARIS (Rue de)	100	1
Montfort-l'Amaury	28/11/18	PARIS (Rue de)	100	1
Neauphle-le-Vieux	29/06/18	VIEUX MOULIN (Chemin du)		
Neauphle-le-Vieux	30/07/18	LAVOIR (Sentier du)	100	0
Orgerus	25/07/18	GARE (Rue de la)	50	1
Orgerus	04/12/18	TOURELLE (Rue de la)	60	1
Osmoy	29/05/18	VERGOGNES (Chemin des)	80	1
Osmoy	30/05/18	VERGOGNES (Chemin des)		
Prunay-le-Temple	21/01/18	RC52 Réseau d'eau potable de Prunay le Temple	0	1
Rosay	04/07/18	BOINVILLIERS (Rue de)	3	0
Saint-Forget	27/04/18	MAIRIE (Rue de la)	50	0
Saint-Forget	17/05/18	MAIRIE (Rue de la)	100	0
Saint-Forget	22/05/18	MAIRIE (Rue de la)	100	0
Saint-Forget	16/11/18	MAIRIE (Rue de la)	100	0
Saint-Germain-de-la-Grange	22/10/18	MAIRIE (Rue de la)	50	0
Saint-Martin-des-Champs	05/06/18	THOIRY (Route de)	90	1
Saint-Rémy-l'Honoré	10/12/18	RC26 Réseau d'eau potable de Saint Rémy l'Honore	500	0
Saulx-Marchais	09/04/18	PETITE MARE (Rue de la)	0	0
Saulx-Marchais	27/04/18	TUILERIE (Rue de la)	200	0
Tacoignières	29/10/18	VIGNES (Rue des)	10	0
Thoiry	28/12/18	Rue de la PORTE SAINT-MARTIN	20	1
Vicq	04/07/18	CROIX FERON (Rue de la)	100	1
Vicq	04/07/18	CROIX FERON (Rue de la)	1	1
Vieille-Église-en-	23/03/18	CLOS (Chemin des)	100	1





Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Yvelines				
Villiers-le-Mahieu	21/09/18	CENTRE (Rue du)	40	0

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Autouillet	3
Bazainville	2
Bazoches-sur-Guyonne	3
Beynes	10
Boinvilliers	1
Boissy-sans-Avoir	1
Élancourt	13
Flexanville	1
Galluis	1
Gambais	10
Gambaiseuil	4
Garancières	4
Goupillières	1
La Queue-les-Yvelines	2
Le Mesnil-Saint-Denis	7
Le Perray-en-Yvelines	10
Le Tremblay-sur-Mauldre	1
Les Essarts-le-Roi	8
Les Mesnuls	2
Lévis-Saint-Nom	6
Magny-les-Hameaux	5
Marcq	1
Mareil-le-Guyon	3
Mareil-sur-Mauldre	1
Maulette	9
Méré	1
Milon-la-Chapelle	3
Montainville	1
Montfort-l'Amaury	1
Neauphle-le-Vieux	2
Orgerus	4
Osmoy	1
Rosay	2
Saint-Forget	3
Saint-Germain-de-la-Grange	3
Saint-Lambert	3
Saint-Martin-des-Champs	1
Saint-Rémy-l'Honoré	4
Thoiry	3
Vicq	1
Vieille-Église-en-Yvelines	1
Villiers-le-Mahieu	4
Total	154





Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Autouillet	Pvc	63	14/03/18	BOIS DE VILLEUNEUEVE (Sentier du)
Autouillet	Fonte	150	12/10/18	CHATEAUX (Route des)
Autouillet	Fonte	125	29/11/18	HAYE FROGEAY (Route de la)
Bazainville	Acier	80	12/01/18	FRANC MOREAU (Chemin du)
Bazainville	Pvc	63	18/12/18	1 ERABLES (Rue des)
Bazoches-sur-Guyonne	Acier	100	13/07/18	HOIJARRAY (Chemin d')
Bazoches-sur-Guyonne	Fonte	60	17/07/18	ROCHER MARQUANT (Chemin du)
Bazoches-sur-Guyonne	Fonte	100	28/09/18	BRUYERES (Chemin des)
Beynes	Fonte	80	12/02/18	BEYNES (Route de)
Beynes	Fonte	100	20/04/18	TUILERIE (Rue de la)
Beynes	Pvc	110	31/05/18	PEUPLIERS (Rue des)
Beynes	Pvc	110	11/06/18	COTEAUX (Rue des)
Beynes	Fonte	80	12/06/18	TUILERIE (Rue de la)
Beynes	Fonte	70	12/06/18	BOIS (Rue du)
Beynes	Acier	80	27/07/18	TUILERIE (Rue de la)
Beynes	Fonte	500	12/09/18	PRISE AUX ANGLAIS (Rue de la)
Beynes	Pvc	110	13/09/18	EGLANTINES (Rue des)
Beynes	Fonte	150	20/12/18	RUE DE LA FONTAINE
Boinvilliers	Polyéthylène	63	22/03/18	CIMETIERE (Rue du)
Boissy-sans-Avoir	Acier	80	05/02/18	PRES (Ferme des)
Élancourt	Pvc	110	23/03/18	BERCEAU (Rue du)
Élancourt	Pvc	90	03/04/18	OCRE (Rue)
Élancourt	Pvc	90	04/04/18	OCRE (Rue)
Élancourt	Fonte	300	11/06/18	HAIE A SOREL (Rue de la)
Élancourt	Fonte	300	22/06/18	HAIE A SOREL (Rue de la)
Élancourt	Fonte	300	26/06/18	HAIE A SOREL (Rue de la)
Élancourt	Pvc	63	29/06/18	GABRIEL FAURE (Rue)
Élancourt	Pvc	90	18/07/18	JEAN JAURES (Rue)
Élancourt	Fonte	150	25/07/18	FOND DES ROCHES (Rue du)
Élancourt	Acier	60	28/08/18	COTES (Chemin des)
Élancourt	Pvc	110	05/10/18	Rue ORANGE
Élancourt	Fonte	250	01/11/18	MONTFORT (Route de)
Élancourt	Fonte	200	15/11/18	JEAN COCTEAU (Rue)
Flexanville	Fonte	125	20/07/18	FONTAINE HEDIN (Rue de la)
Galluis	Fonte	70	16/04/18	TUILERIE (Rue de la)
Gambais	Acier	100	03/04/18	OLIVET (Route d')
Gambais	Acier	60	03/04/18	GUERINOTERIE (Chemin de la)
Gambais	Acier	80	03/04/18	PARC (Rue du)
Gambais	Fonte	150	31/05/18	GOUPIGNY (Rue de)
Gambais	Acier	80	10/07/18	NEUVILLE (Avenue de)
Gambais	Acier	60	11/07/18	FERME DES BOIS (Chemin de la)
Gambais	Acier	80	13/07/18	NEUVILLE (Avenue de)
Gambais	Acier	60	13/07/18	FERME DES BOIS (Chemin de la)
Gambais	Acier	80	29/11/18	NEUVILLE (Avenue de)
Gambais	Acier	100	17/12/18	CROIX DE PIERRE (Route de la)
Gambaiseuil	Pvc	63	06/04/18	D112





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Gambaiseuil	Amiante ciment	80	31/07/18	MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Gambaiseuil	Pvc	63	28/09/18	GAMBAIS (Route de)
Gambaiseuil	Amiante ciment	80	06/11/18	MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Garancières	Fonte	125	30/04/18	GARE (Route de la)
Garancières	Pvc	110	06/08/18	BOISSIERE (Domaine de la)
Garancières	Acier	40	11/09/18	MOULINET (Rue du)
Garancières	Polyéthylène	125	22/11/18	LE BREUIL
Goupillières	Pvc	63	06/09/18	VALLEE PENAUT (Rue)
La Queue-les-Yvelines	Fonte	80	19/04/18	D199
La Queue-les-Yvelines	Fonte	100	26/07/18	NATIONALE (Rue)
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	80	30/04/18	PENSEES (Place des)
Le Mesnil-Saint-Denis	Pvc	63	01/05/18	MERE ANGELIQUE (Place)
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	150	08/06/18	NOAILLES (Avenue de)
Le Mesnil-Saint-Denis	Pvc	63	07/08/18	GRAND ARNAULD (Place)
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	100	04/10/18	HENRI IV (Place)
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	100	05/10/18	HENRI IV (Place)
Le Mesnil-Saint-Denis	Amiante ciment	80	16/10/18	JEAN RACINE (Rue)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	17/02/18	VIEUX MOULIN (Chemin du)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	125	11/05/18	TOUCHE (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	22/05/18	TOUCHE (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Polyéthylène	50	01/08/18	SEQUIOIAS (Rue des)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	02/08/18	MARE AUX LOUPS (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Acier	60	14/08/18	MEROTERIE (Chemin de la)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	23/08/18	PERCHE AUX MARES (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	200	10/10/18	CHEMIN VERT (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Pvc	90	11/10/18	CHEMIN VERT (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Pvc	110	25/12/18	PONT ROYAL (Rue du)
Le Tremblay-sur-Mauldre	Pvc	110	27/06/18	VERT BUISSON (Residence du)
Les Essarts-le-Roi	Pvc	63	13/01/18	MOULIN A VENT (Impasse du)
Les Essarts-le-Roi	Fonte	60	27/02/18	AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	Pvc	63	13/04/18	JASMIN (Rue des)
Les Essarts-le-Roi	Fonte	60	30/04/18	AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	Pvc	110	05/05/18	GOUVERNEMENT (Rue du)
Les Essarts-le-Roi	Acier	60	02/07/18	GEORGES CLEMENCEAU (Rue)
Les Essarts-le-Roi	Pvc	90	09/08/18	SAINT-REMY (Route de)
Les Essarts-le-Roi	Pvc	90	24/10/18	BOULEAUX (Rue des)
Les Mesnuls	Fonte	100	17/05/18	COTEAU (Rue du)
Les Mesnuls	Fonte	100	27/11/18	GANCHES (Chemin des)
Lévis-Saint-Nom	Pvc	110	25/07/18	4 CHENES (Rue des)
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	80	08/08/18	COIGNIERES (Route de)
Lévis-Saint-Nom	Fonte	600	10/08/18	PORTE DOREE (Chemin de la)
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	125	30/08/18	PORTE DOREE (Rue de la)
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	150	28/09/18	PORTE DOREE (Rue de la)
Lévis-Saint-Nom	Pvc	63	25/10/18	MOUSSEAU (Chemin du)
Magny-les-Hameaux	Acier	125	16/03/18	GABRIEL PERI (Rue)
Magny-les-Hameaux	Acier	100	05/09/18	GRANGES DE PORT ROYAL (Route des)
Magny-les-Hameaux	Acier	100	15/09/18	RURAL 30 (Chemin)
Magny-les-Hameaux	Acier	60	18/10/18	GABRIEL PERI (Rue)





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Magny-les-Hameaux	Pvc	110	08/11/18	RURAL 12 (Chemin)
Marcq	Pvc	110	10/08/18	CRX BRISEE (Sentier de la)
Mareil-le-Guyon	Pvc	90	21/09/18	GARENNE (Route de la)
Mareil-le-Guyon	Acier	80	15/11/18	HIRONDELLE (Rue de l')
Mareil-le-Guyon	Acier	80	16/11/18	HIRONDELLE (Rue de l')
Mareil-sur-Mauldre	Pvc	63	10/02/18	MAURICE CAYEN (Rue)
Maulette	Pvc	63	04/01/18	CHAMPAGNE (Rue de)
Maulette	Pvc	63	22/01/18	OPTON (Rue de l')
Maulette	Acier	80	24/01/18	NORMAND (Chemin)
Maulette	Pvc	63	09/02/18	ECOLE (Rue de l')
Maulette	Pvc	63	29/03/18	BOSQUETS (Allée des)
Maulette	Pvc	63	15/05/18	CHAMPAGNE (Rue de)
Maulette	Pvc	90	25/05/18	GERARD ANNEL (Avenue)
Maulette	Pvc	110	20/08/18	POMMERAIE (Rue de la)
Maulette	Pvc	63	28/12/18	CHAMPAGNE (Rue de)
Méré	Fonte	200	26/03/18	D76
Milon-la-Chapelle	Acier	80	15/01/18	BUISSONS (Route des)
Milon-la-Chapelle	Acier	80	28/02/18	SAINT-LAMBERT (Route de)
Milon-la-Chapelle	Acier	100	27/04/18	BUISSONS (Route des)
Montainville	Pvc	110	03/09/18	RAMBOUILLET (Route de)
Montfort-l'Amaury	Fonte	150	26/11/18	PARIS (Rue de)
Neauphle-le-Vieux	Pvc	63	28/06/18	CHE DU VIEUX MOULIN
Neauphle-le-Vieux	Pvc	110	06/08/18	ARDILLIERE (Rue de l')
Orgerus	Fonte	80	23/04/18	AGNEAUX (Rue des)
Orgerus	Acier	80	07/05/18	BOIS DES AULNES (Rue du)
Orgerus	Amiante ciment	100	14/08/18	TOURELLE (Rue de la)
Orgerus	Fonte	200	07/09/18	MOUTIER (Rue de)
Osmoy	Pvc	63	10/04/18	PAVILLON (Chemin du)
Rosay	Fonte	150	07/04/18	SAINT-CORENTIN (Rue de)
Rosay	Fonte	60	18/09/18	MADELEINE (Rue de la)
Saint-Forget	Acier	65	12/07/18	DAMPIERRE (Route de)
Saint-Forget	Acier	65	13/07/18	DAMPIERRE (Route de)
Saint-Forget	Acier	65	14/07/18	DAMPIERRE (Route de)
Saint-Germain-de-la-Grange	Acier	80	26/02/18	SAINT-GERMAIN (Rue de)
Saint-Germain-de-la-Grange	Pvc	110	03/09/18	STENDHAL (Rue)
Saint-Germain-de-la-Grange	Polyéthylène	160	05/11/18	NEAUPHLE A THIVERVAL (Chemin de)
Saint-Lambert	Fonte	100	02/05/18	CHAMPS (Rue des)
Saint-Lambert	Fonte	100	07/09/18	CHAMPS (Rue des)
Saint-Lambert	Pvc	110	10/12/18	LA VIEILLOTTE
Saint-Martin-des-Champs	Acier	250	06/06/18	THOIRY (Route de)
Saint-Rémy-l'Honoré	Pvc	110	26/04/18	PEPINIERE (Allée de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	Fonte	60	01/10/18	LONG DES BOIS (Rue du)
Saint-Rémy-l'Honoré	Acier	60	09/10/18	SAPINS (Rue des)
Saint-Rémy-l'Honoré	Pvc	110	03/12/18	PEUPLIERS (Allée des)
Thoiry	Acier	80	11/01/18	PORTE SAINT-MARTIN (Rue de la)
Thoiry	Pvc	50	15/02/18	BENOISTE (Rue)
Thoiry	Fonte	400	31/12/18	PORTE SAINT-MARTIN (Rue de la)





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Vicq	Pvc	90	17/05/18	CROIX FERON (Rue de la)
Vieille-Église-en-Yvelines	Acier	60	26/03/18	CLOS (Chemin des)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	125	05/03/18	NEUF (Chemin)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	17/04/18	GARANCIERES (Route de)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	19/07/18	GARANCIERES (Route de)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	20/07/18	GARANCIERES (Route de)

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auteuil	4
Autouillet	1
Bazainville	6
Bazoches-sur-Guyonne	3
Béhoust	3
Beynes	12
Boissy-sans-Avoir	3
Élancourt	29
Galluis	1
Gambais	2
Gambaiseuil	3
Garancières	3
Grosrouvre	2
La Queue-les-Yvelines	5
Le Mesnil-Saint-Denis	8
Le Perray-en-Yvelines	6
Le Tremblay-sur-Mauldre	5
Les Essarts-le-Roi	6
Lévis-Saint-Nom	1
Magny-les-Hameaux	5
Marcq	1
Mareil-le-Guyon	1
Mareil-sur-Mauldre	2
Maulette	2
Méré	1
Milon-la-Chapelle	1
Montfort-l'Amaury	4
Neauphle-le-Vieux	2
Orgerus	3
Osmoy	2
Richebourg	2
Rosay	2
Saint-Germain-de-la-Grange	1
Saint-Lambert	1
Saint-Martin-des-Champs	2
Saint-Rémy-l'Honoré	6
Saulx-Marchais	4
Tacoignières	2
Thoiry	1





Vicq	4
Vieille-Église-en-Yvelines	1
Villiers-le-Mahieu	4
Total	162

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Auteuil	31/01/18	GRANDE RUE
Auteuil	07/05/18	MARE AUX BICHES (Sentier de la)
Auteuil	25/06/18	BIS GRANDE RUE
Auteuil	19/09/18	CROIX BLEUE (Rue de la)
Autouillet	20/07/18	HAYE FROGEAY (Route de la)
Bazainville	17/01/18	SABLIÈRE (Route de la)
Bazainville	22/01/18	RICHEBOURG (Route de)
Bazainville	11/03/18	ORGERUS (Route d')
Bazainville	27/06/18	GRANDE RUE
Bazainville	20/08/18	BREUIL (Route du)
Bazainville	14/09/18	AUNAY (Chemin de l')
Bazoches-sur-Guyonne	19/07/18	CHEVREUSE (Route de)
Bazoches-sur-Guyonne	10/09/18	HOUJARRAY (Chemin d')
Bazoches-sur-Guyonne	11/09/18	SAINT-SACREMENT (Chemin du)
Béhoust	27/03/18	NID DE GEAI (Rue du)
Béhoust	19/09/18	NID DE GEAI (Rue du)
Béhoust	13/12/18	NID DE GEAI (Rue du)
Beynes	09/01/18	VERT BUISSON (Chemin du)
Beynes	25/04/18	CRESSAY (Chemin de)
Beynes	04/05/18	MEUNERIE (Rue de la)
Beynes	23/05/18	MORTEMAL (Avenue de)
Beynes	31/05/18	PEUPLIERS (Rue des)
Beynes	13/06/18	BOIS (Rue du)
Beynes	20/06/18	MAINE (Rue du)
Beynes	20/06/18	BELLE EPINE (Rue de la)
Beynes	05/07/18	MAULE (Rue de)
Beynes	09/07/18	SAULX-MARCHAIS (Route de)
Beynes	13/09/18	NOUVELLE (Rue)
Beynes	20/09/18	BELLE EPINE (Rue de la)
Boissy-sans-Avoir	20/04/18	MAIRIE (Rue de la)
Boissy-sans-Avoir	16/08/18	MOULINS (Rue des)
Boissy-sans-Avoir	17/08/18	MOULINS (Rue des)
Élancourt	16/01/18	ROCHES (Impasse des)
Élancourt	22/01/18	COMMANDANT LOUIS BOUCHET (Rue du)
Élancourt	17/02/18	MESNIL (Route du)
Élancourt	02/03/18	ROUGE (Rue)
Élancourt	26/03/18	TRAPPES (Route de)
Élancourt	05/04/18	LAUNAY (Chemin de)
Élancourt	26/04/18	LAUNAY (Chemin de)
Élancourt	09/05/18	BEAUJEU (Avenue de)
Élancourt	15/05/18	ALBERT EINSTEIN (Rue)
Élancourt	07/06/18	BURES (Rue de)
Élancourt	29/06/18	OCRE (Rue)





Commune	Date	Adresse
Élancourt	03/07/18	VERTE (Rue)
Élancourt	06/07/18	Chemin des VIGNES
Élancourt	10/07/18	Chemin des VIGNES
Élancourt	19/07/18	FREDERIC MISTRAL (Place)
Élancourt	25/07/18	BEAUJEU (Avenue de)
Élancourt	02/08/18	ORANGE (Rue)
Élancourt	10/08/18	ORANGE (Rue)
Élancourt	17/08/18	ORANGE (Rue)
Élancourt	29/08/18	FREDERIC PASSY (Rue)
Élancourt	04/09/18	HENRI DUNANT (Place)
Élancourt	10/09/18	OCRE (Rue)
Élancourt	17/09/18	BLEUE (Rue)
Élancourt	17/09/18	BAYLIE (Avenue de la)
Élancourt	03/10/18	LA VILLEPARC
Élancourt	15/10/18	LA VILLEPARC
Élancourt	11/12/18	Rue du PONT
Élancourt	17/12/18	Square GUILLAUME APOLLINAIRE
Élancourt	27/12/18	FRANCIS JAMMES (Square)
Galluis	22/01/18	VAUX (Chemin des)
Gambais	25/06/18	NOVALES (Rue de)
Gambais	19/11/18	Rue de l' ETANG
Gambaiseuil	24/07/18	MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Gambaiseuil	17/08/18	Route de SAINT-LEGER EN YVELINES
Gambaiseuil	02/10/18	MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Garancières	03/07/18	PERRUCHES (Rue des)
Garancières	03/07/18	SAINT-PIERRE (Rue)
Garancières	03/07/18	PRE BERANGER (Rue du)
Grosrouvre	10/04/18	TROCHE (Route de la)
Grosrouvre	21/09/18	PILIER (Chemin des)
La Queue-les-Yvelines	23/02/18	GENETIERE (Rue de la)
La Queue-les-Yvelines	15/03/18	GENETIERE (Rue de la)
La Queue-les-Yvelines	15/03/18	GROSROUVRE (Rue de)
La Queue-les-Yvelines	02/08/18	CLOS COLIN (Rue du)
La Queue-les-Yvelines	09/10/18	GROSROUVRE (Rue de)
Le Mesnil-Saint-Denis	14/02/18	PAIX (Avenue de la)
Le Mesnil-Saint-Denis	13/03/18	POMMERET (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	29/03/18	JEAN D'AYEN (Avenue)
Le Mesnil-Saint-Denis	30/03/18	PORT ROYAL DES CHAMPS (Avenue)
Le Mesnil-Saint-Denis	18/06/18	PROVINCIALES (Place des)
Le Mesnil-Saint-Denis	22/10/18	COIGNIERES (Route de)
Le Mesnil-Saint-Denis	25/10/18	FORT MANOIR (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	30/10/18	GRAND ARNAULD (Place)
Le Perray-en-Yvelines	25/06/18	GRIMACE (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	17/08/18	ROTOIR (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	22/08/18	ROSEAU (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	26/09/18	MARE AUX LOUPS (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	05/10/18	VIEUX MOULIN (Chemin du)
Le Perray-en-Yvelines	18/10/18	Rue de l' ETANG
Le Tremblay-sur-Mauldre	19/06/18	VERT BUISSON (Residence du)
Le Tremblay-sur-Mauldre	02/07/18	PUITS D'HIVER (Rue du)





Commune	Date	Adresse
Le Tremblay-sur-Mauldre	04/07/18	PUITS D'HIVER (Rue du)
Le Tremblay-sur-Mauldre	22/08/18	GENERAL CHARLES DE GAULLE (Rue du)
Le Tremblay-sur-Mauldre	30/08/18	LE TAILLIS (Residence)
Les Essarts-le-Roi	12/04/18	AUVERGNE (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	16/08/18	EGLISE (Rue de l')
Les Essarts-le-Roi	28/08/18	AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	17/10/18	Rue du GOUVERNEMENT
Les Essarts-le-Roi	12/11/18	LA RUE VERTE
Les Essarts-le-Roi	19/11/18	LA RUE VERTE
Lévis-Saint-Nom	29/07/18	PORTE DOREE (Rue de la)
Magny-les-Hameaux	04/06/18	CHAPELLE (Chemin de la)
Magny-les-Hameaux	07/08/18	TILLEULS (Allée des)
Magny-les-Hameaux	22/08/18	Rue de la MARE AUX 3 ORMES
Magny-les-Hameaux	01/10/18	THEODORE MONOD (Rue)
Magny-les-Hameaux	03/10/18	TILLEULS (Allée des)
Marcq	16/05/18	FONTENELLES (Rue)
Mareil-le-Guyon	29/11/18	GRANDE RUE
Mareil-sur-Mauldre	16/01/18	CRAYONS (Allée des)
Mareil-sur-Mauldre	14/02/18	NOBLET GANDON (Rue)
Maulette	26/01/18	VIGNES (Chemin des)
Maulette	06/09/18	PTE D'EPERNON
Méré	23/02/18	LEON CRETE (Avenue)
Milon-la-Chapelle	12/10/18	ROMAINVILLE (Route de)
Montfort-l'Amaury	27/08/18	PARIS (Rue de)
Montfort-l'Amaury	17/09/18	LIBERATION (Place de la)
Montfort-l'Amaury	29/11/18	PARIS (Rue de)
Montfort-l'Amaury	10/12/18	Rue de VERSAILLES
Neauphle-le-Vieux	03/05/18	PIERRE PERCEE (Rue de la)
Neauphle-le-Vieux	30/06/18	VIEUX MOULIN (Chemin du)
Orgerus	11/01/18	JOUANNERIE (Rue de la)
Orgerus	06/12/18	Rue de la TOURELLE
Orgerus	11/12/18	MARE MONTIGNY (Rue de la)
Osmoy	29/05/18	VERGOGNES (Chemin des)
Osmoy	30/05/18	VERGOGNES (Chemin des)
Richebourg	30/06/18	HOUDAN (Route de)
Richebourg	10/07/18	BIS Route de HOUDAN
Rosay	30/03/18	MOULIN NEUF (Rue du)
Rosay	08/06/18	MADELEINE (Rue de la)
Saint-Germain-de-la-Grange	18/08/18	LYS (Rue des)
Saint-Lambert	16/08/18	MESSE (Chemin de la)
Saint-Martin-des-Champs	26/01/18	PRIEURE (Rue du)
Saint-Martin-des-Champs	03/08/18	FONT AUX CHARRETIERS (Chemin de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	13/02/18	LOMBARDERIE (Rue de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	28/05/18	MOULIN (Rue du)
Saint-Rémy-l'Honoré	29/05/18	MOULIN (Rue du)
Saint-Rémy-l'Honoré	12/07/18	Rue du PROFESSEUR MARILLER
Saint-Rémy-l'Honoré	16/09/18	OISEAU (Rue de l')
Saint-Rémy-l'Honoré	23/11/18	PEUPLIERS (Allée des)
Saulx-Marchais	05/01/18	EGLISE (Rue de l')
Saulx-Marchais	15/03/18	PETITE MARE (Rue de la)





Commune	Date	Adresse
Saulx-Marchais	27/03/18	PETITE MARE (Rue de la)
Saulx-Marchais	04/05/18	EGLISE (Rue de l')
Tacoignières	19/02/18	VIGNES (Rue des)
Tacoignières	03/08/18	VIGNES (Rue des)
Thoiry	05/01/18	MONTFORT (Chemin de)
Vicq	04/07/18	CROIX FERON (Rue de la)
Vicq	22/08/18	MARAIS (Ruelle du)
Vicq	23/08/18	MARAIS (Ruelle du)
Vicq	04/10/18	GRANDE RUE
Vieille-Église-en-Yvelines	23/01/18	LES ROUCHES
Villiers-le-Mahieu	15/06/18	CENTRE (Rue du)
Villiers-le-Mahieu	30/07/18	Rue de la CROIX ROUGE
Villiers-le-Mahieu	31/07/18	CENTRE (Rue du)
Villiers-le-Mahieu	14/11/18	Chemin NEUF

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Auteuil	Cœur de vannes	1
Bazainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Bazainville	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Bazainville	Cœur de vannes	3
Bazoches-sur-Guyonne	Cœur de vannes	6
Beynes	Cœur de vannes	3
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	3
Boissy-sans-Avoir	Cœur de vannes	3
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	5
Élancourt	Cœur de vannes	11
Élancourt	Purge de réseau	1
Flexanville	Cœur de vannes	1
Galluis	Cœur de vannes	3
Gambais	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Gambaiseuil	Cœur de vannes	3
Garancières	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Garancières	Cœur de vannes	3
Garancières	Purge de réseau	3
Goupillières	Cœur de vannes	1
La Queue-les-Yvelines	Entretien / Vérification de ventouses	1
La Queue-les-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
La Queue-les-Yvelines	Cœur de vannes	5
Le Mesnil-Saint-Denis	Cœur de vannes	3
Le Perray-en-Yvelines	Cœur de vannes	4
Le Perray-en-Yvelines	Purge de réseau	1
Les Essarts-le-Roi	Cœur de vannes	3





Les Essarts-le-Roi	Purge de réseau	1
Les Mesnuls	Cœur de vannes	1
Lévis-Saint-Nom	Cœur de vannes	1
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Magny-les-Hameaux	Cœur de vannes	4
Maulette	Cœur de vannes	2
Méré	Cœur de vannes	1
Millemont	Cœur de vannes	2
Millemont	Purge de réseau	1
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	3
Montfort-l'Amaury	Cœur de vannes	1
Prunay-le-Temple	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Saint-Germain-de-la-Grange	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Saint-Lambert	Cœur de vannes	1
Saint-Rémy-l'Honoré	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	7
Tacoignières	Cœur de vannes	3
Vicq	Cœur de vannes	2
Vieille-Église-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Total		110

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Auteuil	Cœur de vannes	23/05/18	GRAVIERS (Rue des)
Bazainville	Cœur de vannes	11/01/18	FRANC MOREAU (Chemin du)
Bazainville	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/02/18	AUNAY (Chemin de l')
Bazainville	Cœur de vannes	11/05/18	PRIEURE (Rue du)
Bazainville	Cœur de vannes	24/05/18	PARIS (Avenue de)
Bazainville	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	24/05/18	BREUIL (Route du)
Bazainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	19/11/18	0626 Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville
Bazainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	19/11/18	0017 Accélérateur de Bazainville
Bazoches-sur-Guyonne	Cœur de vannes	02/02/18	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Cœur de vannes	06/02/18	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Cœur de vannes	19/03/18	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Cœur de vannes	24/04/18	SAINT-HONORE (Chemin de) Situation : PI-7 : 19 Rue du Gué
Bazoches-sur-Guyonne	Cœur de vannes	12/07/18	HOUJARRAY (Chemin d')
Bazoches-sur-Guyonne	Cœur de vannes	13/07/18	HOUJARRAY (Chemin d')
Beynes	Cœur de vannes	26/01/18	BLEUETS (Rue des)





Commune	Nature	Date	Adresse
Beynes	Cœur de vannes	25/04/18	CRESSAY (Chemin de)
Beynes	Cœur de vannes	01/06/18	LAVOIR (Rue du)
Boissy-sans-Avoir	Cœur de vannes	20/04/18	MAIRIE (Rue de la)
Boissy-sans-Avoir	Cœur de vannes	22/06/18	0624 Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	27/06/18	0624 Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy
Boissy-sans-Avoir	Cœur de vannes	03/08/18	CLOS PESANT (Allée du)
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	14/08/18	MAIRIE (Rue de la)
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	16/08/18	MAIRIE (Rue de la)
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/02/18	RC08 Réseau d'eau potable d'Élancourt
Élancourt	Purge de réseau	23/02/18	BAYLIE (Avenue de la)
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	06/03/18	ROUGE (Rue)
Élancourt	Cœur de vannes	28/05/18	TRAPPES (Route de)
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	31/05/18	ALBERT EINSTEIN (Rue)
Élancourt	Cœur de vannes	14/06/18	VERTE (Rue)
Élancourt	Cœur de vannes	29/06/18	RC08 Réseau d'eau potable d'Élancourt
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/06/18	VERTE (Rue)
Élancourt	Cœur de vannes	25/10/18	FERME (Rue de la)
Élancourt	Cœur de vannes	22/11/18	VILLEDIEU (Avenue de la)
Élancourt	Cœur de vannes	23/11/18	MONTFORT (Route de)
Élancourt	Cœur de vannes	26/11/18	FRANCIS JAMMES (Square)
Élancourt	Cœur de vannes	27/11/18	VILLEDIEU (Avenue de la)
Élancourt	Cœur de vannes	29/11/18	MONTFORT (Route de)
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	05/12/18	MONTFORT (Route de)
Élancourt	Cœur de vannes	06/12/18	MONTFORT (Route de)
Élancourt	Cœur de vannes	28/12/18	VILLEDIEU (Avenue de la) Situation : PI-66 : Avenue de la Villedieu Côté Résidence de la Chapelle
Flexanville	Cœur de vannes	20/07/18	FONTAINE HEDIN (Rue de la)
Galluis	Cœur de vannes	04/05/18	HEDERAIE (Rue de la)
Galluis	Cœur de vannes	16/05/18	HEDERAIE (Rue de la)
Galluis	Cœur de vannes	18/05/18	HEDERAIE (Rue de la)
Gambais	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	19/11/18	0629 Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville
Gambaiseuil	Cœur de vannes	31/07/18	MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Gambaiseuil	Cœur de vannes	14/12/18	RC40 Réseau d'eau potable de Gambaiseuil
Gambaiseuil	Cœur de vannes	18/12/18	RC40 Réseau d'eau potable de Gambaiseuil
Garancières	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de	30/01/18	0654 Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières





Commune	Nature	Date	Adresse
	pression		
Garancières	Purge de réseau	08/02/18	PRE BERANGER (Rue du)
Garancières	Purge de réseau	15/02/18	PRE BERANGER (Rue du)
Garancières	Purge de réseau	23/02/18	MILLEMONT (Route de)
Garancières	Cœur de vannes	02/03/18	RC34 Réseau d'eau potable de Garancières
Garancières	Cœur de vannes	12/03/18	FONTAINE QUENETTE (Rue de la)
Garancières	Cœur de vannes	15/03/18	FONTAINE QUENETTE (Rue de la)
Goupillières	Cœur de vannes	17/04/18	REINE (Chemin de la)
La Queue-les-Yvelines	Cœur de vannes	14/02/18	GARE (Rue de la)
La Queue-les-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/02/18	NATIONALE (Rue)
La Queue-les-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/02/18	NATIONALE (Rue)
La Queue-les-Yvelines	Cœur de vannes	28/02/18	RC44 Réseau d'eau potable La Queue les Yvelines
La Queue-les-Yvelines	Cœur de vannes	01/03/18	RC44 Réseau d'eau potable La Queue les Yvelines
La Queue-les-Yvelines	Cœur de vannes	19/04/18	D199
La Queue-les-Yvelines	Cœur de vannes	17/05/18	CLOS COLIN (Rue du)
La Queue-les-Yvelines	Entretien / Vérification de ventouses	06/08/18	ROSERAIE (Rue de la)
Le Mesnil-Saint-Denis	Cœur de vannes	26/01/18	D13
Le Mesnil-Saint-Denis	Cœur de vannes	30/01/18	LAMBRUCHE (Rue de la)
Le Mesnil-Saint-Denis	Cœur de vannes	24/04/18	LEON BOBIN (Rue)
Le Perray-en-Yvelines	Purge de réseau	12/01/18	PARIS (Rue de)
Le Perray-en-Yvelines	Cœur de vannes	23/01/18	PARIS (Rue de)
Le Perray-en-Yvelines	Cœur de vannes	23/08/18	ROSEAU (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Cœur de vannes	11/10/18	CHEMIN VERT (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Cœur de vannes	15/11/18	PONT FORGET (Rue du)
Les Essarts-le-Roi	Cœur de vannes	17/01/18	ARTOIRE (Rue de l')
Les Essarts-le-Roi	Cœur de vannes	19/01/18	ARTOIRE (Rue de l')
Les Essarts-le-Roi	Purge de réseau	29/08/18	FERME (Rue de la)
Les Essarts-le-Roi	Cœur de vannes	21/09/18	ILE DE CŒUR (Rue de l')
Les Mesnuls	Cœur de vannes	30/11/18	ESSARTS (Rue des)
Lévis-Saint-Nom	Cœur de vannes	03/08/18	GRIPRIERE (Rue de la)
Magny-les-Hameaux	Cœur de vannes	10/01/18	VERSAILLES (Route de)
Magny-les-Hameaux	Cœur de vannes	16/01/18	VERSAILLES (Route de)
Magny-les-Hameaux	Cœur de vannes	31/01/18	ERNEST CHAUSSON (Rue)
Magny-les-Hameaux	Cœur de vannes	27/02/18	ANNE MARS (Rue)
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	25/04/18	8 MAI 1945 (Place du)
Maulette	Cœur de vannes	31/01/18	VIGNES (Rue des)
Maulette	Cœur de vannes	16/07/18	EPERNON (Rue d')
Méré	Cœur de vannes	26/03/18	D76
Millemont	Purge de réseau	11/10/18	GEORGES BEJOT (Rue)
Millemont	Cœur de vannes	23/10/18	D197
Millemont	Cœur de vannes	08/11/18	D197
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	20/07/18	RAVINE (Sentier de la)
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	06/08/18	RAVINE (Sentier de la)
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	05/09/18	RAVINE (Sentier de la)





Commune	Nature	Date	Adresse
Montfort-l'Amaury	Cœur de vannes	10/12/18	VERSAILLES (Rue de)
Prunay-le-Temple	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	19/11/18	0643 Stabilisateur de pression de Prunay le Temple
Saint-Germain-de-la-Grange	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/03/18	RC24 Réseau d'eau potable de Saint Germain de la Grange
Saint-Lambert	Cœur de vannes	25/04/18	PORT ROYAL (Rue de)
Saint-Rémy-l'Honoré	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	30/01/18	RC26 Réseau d'eau potable de Saint Rémy l'Honore
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	30/01/18	RC26 Réseau d'eau potable de Saint Rémy l'Honore
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	02/02/18	RC26 Réseau d'eau potable de Saint Rémy l'Honore
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	24/04/18	CHAMPS (Allée des) Situation : PI-8 : 7 Allée des Champs
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	02/07/18	SAINT-NICOLAS (Rue)
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	09/08/18	PLAINE (Rue de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	11/12/18	GARENNE (Rue de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	Cœur de vannes	14/12/18	GARENNE (Rue de la)
Tacoignières	Cœur de vannes	24/09/18	EGLISE (Rue de l')
Tacoignières	Cœur de vannes	24/09/18	EGLISE (Rue de l')
Tacoignières	Cœur de vannes	27/09/18	EGLISE (Rue de l')
Vicq	Cœur de vannes	26/06/18	AUTEUIL (Rue d')
Vicq	Cœur de vannes	28/06/18	AUTEUIL (Rue d')
Vieille-Église-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/01/18	LES ROUCHES





LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Autouillet	0	1	1
Gambais	0	2	2
Le Perray-en-Yvelines	0	1	1
Les Essarts-le-Roi	0	2	2
Marcq	1	1	2
Mareil-sur-Mauldre	5	40	45
Rosay	2	17	19
Saint-Martin-des-Champs	0	1	1
Total	8	65	73

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Autouillet	Forage de production d'Autouillet	Forage de production d'Autouillet	06/12/18	Préventif
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	30/03/18	Préventif
Gambais	Réservoir du Boulay	Réservoir du Boulay	07/05/18	Préventif
Le Perray-en-Yvelines	Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	13/02/18	Préventif
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	Réservoir des Essarts	09/02/18	Préventif
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	Réservoir des Essarts	03/05/18	Préventif
Marcq	Réservoir de Saint Santin – Marcq	Réservoir de Saint Santin – Marcq	30/03/18	Préventif
Marcq	Suppression en ligne de Marcq	Suppression en ligne de Marcq	31/07/18	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	12/01/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	24/01/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	30/01/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	RELEVAGES INTERMEDIAIRES	05/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	08/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	08/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	14/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	15/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	20/02/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	22/02/18	Préventif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	07/03/18	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	15/03/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/04/18	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	06/04/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/05/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/05/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/05/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	22/05/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	23/05/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	28/05/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	15/06/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	20/06/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	20/06/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	28/06/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/07/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Analyseur fixe ozone Les Bîmes	05/07/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	19/07/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	27/07/18	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	27/07/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	30/07/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	14/08/18	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche	16/08/18	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe de reprise Saint Santin PS2	10/09/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe doseuse acide n°2	13/09/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Vanne sortie eau traitée F2	17/09/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	28/09/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	05/10/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	16/10/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	29/10/18	Préventif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
		Bîmes		
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	29/10/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	29/10/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe doseuse acide n°2	21/11/18	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	13/12/18	Préventif
Rosay	Forage de Rosay 1	Forage de Rosay 1	23/01/18	Préventif
Rosay	Forage de Rosay 1	Pompe forage n°1	30/01/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	06/02/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	21/02/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	07/05/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	20/06/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	03/07/18	Préventif
Rosay	Forage de Rosay 1	Monorail local pompage	04/07/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Inverseur chloration	01/10/18	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	10/10/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	09/11/18	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	14/11/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay	Forage & station de production de Rosay	23/11/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay	Forage & station de production de Rosay	29/11/18	Préventif
Rosay	Forage de Rosay 1	Forage de Rosay 1	30/11/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay	Forage & station de production de Rosay	03/12/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay	Forage & station de production de Rosay	03/12/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay	Forage & station de production de Rosay	05/12/18	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay	Forage & station de production de Rosay	11/12/18	Préventif
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	03/04/18	Préventif





Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Bazainville	Accélérateur de Bazainville	Accélérateur de Bazainville	08/11/18
Beynes	Bâche de Beynes – La Couperie	Bâche de Beynes – La Couperie	06/12/18
Gambais	Réservoir du Boulay	Réservoir du Boulay	26/04/18
Le Perray-en-Yvelines	Forage de production de l'Artoire	Forage de production de l'Artoire	05/11/18
Le Perray-en-Yvelines	Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	08/11/18
Magny-les-Hameaux	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	12/11/18
Marcq	Suppression en ligne de Marcq	Suppression en ligne de Marcq	05/11/18
Marcq	Réservoir de Saint Santin – Marcq	Réservoir de Saint Santin – Marcq	06/12/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	16/04/18
Méré	Suppression & bâche de Egremont	Suppression & bâche de Egremont	08/11/18
Neauphle-le-Vieux	Analyseur de Fer de Cressay	Analyseur de Fer de Cressay	05/11/18
Richebourg	Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	08/11/18
Thoiry	Suppression en ligne de Thoiry	Suppression en ligne de Thoiry	05/11/18
Vicq	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	06/12/18

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Monorail avec chariot Ballon anti-bélier	01/03/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Monorail avec chariot et palan électrique entrée local	01/03/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Palan électrique sur monorail Anti-bélier	01/03/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Monorail avec chariot et palan côté opposé fenêtres local pompes 4 Piliers	01/03/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Potence avec palan local pompes Saint Santin	02/03/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Monorail avec chariot et palan côté fenêtres local pompes 4 Piliers	02/03/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pont roulant exhaure B1	02/03/18
Méré	Suppression & bâche de Egremont	Levage pompe n°2	01/03/18
Méré	Suppression & bâche de Egremont	Levage pompe n°1	01/03/18
Rosay	Forage de Rosay 1	Monorail local pompage	01/03/18

Les interventions de contrôle réglementaire pression

Commune	Installation	Equipement	Date
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	11/05/18





Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Installation	Equipement	Date
Auffargis	Comptages VE174 & AE175 à Auffargis	Disconnecteur	03/07/18
Auffargis	Comptages VE174 & AE175 à Auffargis	Compteur CS035 Orgerus vers Prunay	12/12/18
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Rideau motorisé exhaure B1	16/04/18
Saint-Germain-de-la-Grange	Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	Disconnecteur	03/07/18



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Fonds contractuel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU (Eau Potable)

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Accélérateur de Bazainville / ELECTRICITE COMMANDE	Armoire de commande						8 296							8 296
	Automate						1 499							1 499
	Coffret télétransmission						420							420
	Télétransmission						2 259							2 259
Accélérateur de Bazainville / INSTRUMENTATION	Débitmètre SU042 SU056 Bazainville 4 piliers vers Saint Martin & retour				2 269									2 269
Accélérateur de Bazainville / POMPAGES STATION	Pompe n°1				2 769									2 769
	Pompe n°2				2 769									2 769
	Stabilisateur by-pass Hargeville DN125				2 839									2 839
Bâche de Beynes - La Couperie	Compteur de sectorisation RE094 Distribution RE Beynes La Couperie										560			560
	Télétransmission										1 859			1 859
	Vanne altimétrique										1 229			1 229
Bâche de Mareil sur Mauldre	Régulateur de niveau altimétrique			1 129										1 129
	Stabilisateur de pression aval			600										600
	Télétransmission bâche			1 399										1 399
	Tuyauterie distribution			1 529										1 529
	Tuyauterie refoulement			3 059										3 059
	Tuyauterie vidange/trop plein			3 059										3 059
Bâche de Mareil sur Mauldre / Chambre de vannes motorisées	Télétransmission chambre de vannes			1 859										1 859
Bâche de Milon-la-Chapelle	Analyseur de Chlore aval							1 679						1 679
	Compteur de sectorisation RE022 Remplissage RE Milon la Chapelle							390						390
	Télétransmission							2 259						2 259
	Tuyauterie distribution							2 139						2 139
	Tuyauterie refoulement							4 588						4 588
	Tuyauterie vidange/trop plein							4 588						4 588





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Compteur VE005 Cressay SIRYAE vers SIAEP JPM - VEOLIA									1 259				1 259
	Télétransmission Interco Cressay Jouars									730				730
Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	Télétransmission AE025 Saint Germain 100 Arpents									730				730
Comptage CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Saint Remy	Débitmètre CS008 CS009 Point P vers Les Essarts & vers Saint Remy								2 659					2 659
	Télétransmission CS008 CS009 Essarts (Grace de Dieu)								730					730
Comptage CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & Les Essarts	Débitmètre CS010 CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & vers Les Essarts								2 449					2 449
	Télétransmission CS010 CS011 Artoire - Le Perray								730					730
Comptage CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour	Cello de sectorisation Levis - Essarts								730					730
	Débitmètre CS016 CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour								2 269					2 269
Comptage CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & retour	Cello vente d'eau en gros Levis Saint Nom vers Mesnil								730					730
	Débitmètre CS018 CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & retour								2 449					2 449
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Compteur CS020 Levis vers Grand Ambesis									590				590
	Télétransmission CS020 Hameau Grands Ambesis									730				730
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	Compteur CS021 Saint Forget										590			590
	Stabilisateur de pression aval										750			750
	Télétransmission CS021 Saint Forget										730			730
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	Cello sectorisation Rue des Pommiers								730					730
	Compteur CS024 Magny Pommiers								1 259					1 259
	Stabilisateur aval								1 459					1 459
Comptage CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour	Cello de sectorisation Tacoignières-Orgerus									730				730
	Compteur CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour									2 339				2 339
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Compteur CS035 Orgerus vers Prunay								590					590
	Disconnecteur								1 279					1 279
	Télétransmission CS035 Prunay								730					730



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & retour	Cello de sectorisation Béhoust									730				730
	Débitmètre CS036 CS037 Behoust vers Orgerus & retour									2 269				2 269
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Compteur CS039 Saint Martin des Champs								590					590
	Télétransmission CS039 Saint Martin des Champs								730					730
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Cello de sectorisation CH Vert à Garancières 3								730					730
	Compteur CS049 Garancières DN100								560					560
Comptage CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	Cello de sectorisation La Queue - Grosrouvre										730			730
	Débitmètre CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour										2 449			2 449
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Cello de sectorisation Les Abeilles à Galluis							730						730
	Compteur CS053 Galluis les Abeilles							390						390
Comptage CS060 Gambais Centre	Télétransmission CS060 Gambais Bourg										730			730
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	Compteur CS067 SIRYAE vers Saint Corentin							590						590
	Télétransmission CS067 Rosay-Saint Correntin							730						730
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	Cello de sectorisation Flexanville							730						730
Comptage CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & retour	Cello de sectorisation Goupillières-Villiers									730				730
	Débitmètre CS076 CS077 Goupillières vers Villiers & retour									2 269				2 269
Comptage CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour	Débitmètre CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour										2 269			2 269
	Télétransmission CS079 CS080 Autouillet										730			730
Comptage CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour	Débitmètre CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour								2 449					2 449
	Télétransmission CS082 CS083 Saint Santin - Auteuil								730					730
Comptage CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour	Débitmètre CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour										2 269			2 269
	Télétransmission CS08 CS089 Andelu										730			730
Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours	Télétransmission CS093 Beynes Secours Stab S23									730				730





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Comptage CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montainville & retour	Débitmètre CS095 CS096 Feeder A350 vers Montainville & retour										2 129			2 129
	Télétransmission CS095 CS096 Montainville										730			730
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort & Les Mesnuls	Cello de sectorisation Bazoches vers Montfort										730			730
	Débitmètre CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls										2 339			2 339
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	Compteur CS136 Saint Lambert Port Royal										590			590
	Stabilisateur de pression aval										750			750
	Télétransmission CS136 Rue Port Royal à Saint Lambert 6										730			730
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 100									560				560
	Compteur DN 150									950				950
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Cello vente en gros export Bourdonné							730						730
	Compteur VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet							950						950
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	Compteur VE066 SIRYAE vers Septeuil									560				560
Comptage VExxx à Crespières	Compteur VExxx à Crespières				590									590
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	Télésurveillance - achat d'eau la chapelle				2 259									2 259
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Armoire électrique						2 769							2 769
	Coffret électrique télétransmission						300							300
	Télétransmission						2 259							2 259
Comptages VE174 & AE175 à Auffargis	Compteur export Chemin des deux pavillons AUFFARGIS									950				950
Forage & station de production de Rosay	Pompe forage n°1											2 319		2 319
Forage & station de production de Rosay / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE HT	Cellule Haute Tension						35 674							35 674
	Transformateur - Tarif vert						12 524							12 524
Forage & station de production de Rosay / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Anti-intrusion CAG										2 139			2 139



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Forage & station de production de Rosay / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Compteur PT156 Reprise Rosay vers réservoir St Martin										390			390
	Sonde niveau bache eau traitée										920			920
Forage & station de production de Rosay / OXYDATION DESINFECTION / CHLORATION	Chloromètre détendeur n°1										1 384			1 384
	Chloromètre détendeur n°2										1 384			1 384
	Débitmètre chloration										380			380
	Hydro-éjecteur chloration										310			310
Forage & station de production de Rosay / POMPAGES STATION / REPRISES	Pompe de reprise n°2										11 895			11 895
Forage de production d'Autouillet / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire de commande							2 999						2 999
	Armoire télétransmission							420						420
	Démarrreur							600						600
Forage de production d'Autouillet / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Télétransmission							1 859						1 859
Forage de production d'Autouillet / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Compteur agence Production PT078 Refoulement vers Autouillet					560								560
Forage de production d'Autouillet / INSTRUMENTATION / QUALITE EAU	Analyseur de chlore					3 029								3 029
Forage de production d'Autouillet / OXYDATION DESINFECTION / CHLORATION	Hydro-éjecteur					240								240
	Inverseur					730								730
Forage de Rosay 1	Pompe forage n°1											2 119		2 119
Réducteur de pression de Bazoches	Réducteur de pression						260							260
Réducteur de pression de Gambais Neuville	Stabilisateur de pression aval						750							750
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval						860							860
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Analyseur de chlore						1 899							1 899
	Centrale d'alarme anti intrusion						1 609							1 609
	Coffret Perax						420							420



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Débitmètre de sectorisation RE040 & RE041 Distribution RE Saint Martin vers Saint Lubin & Remplissage RE Saint Martin depuis Saint Lubin						2 339							2 339
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / Accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1								2 399					2 399
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire accélérateur									4 028				4 028
	Variateur accélérateur									2 109				2 109
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Automate accélérateur									1 499				1 499
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / GENERAL STATION / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Clôture						6 797							6 797
Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Armoire Perax				420									420
	Centrale d'alarme anti intrusion				1 609									1 609
	Sonde de niveau				420									420
	Télétransmission				2 259									2 259
Réservoir & chloration des Quatre Piliers / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Clôture				6 477									6 477
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Centrale anti-intrusion							1 609						1 609
	Coffret télétransmission							420						420
	Niveau réservoir							420						420
	Télétransmission							2 259						2 259
Réservoir des Essarts	Centrale d'alarme anti intrusion					1 609								1 609
	Coffret électrovanne distribution					1 219								1 219
	Coffret électrovanne refoulement					1 219								1 219
	Coffret Perax					510								510
	Télétransmission					2 259								2 259
Réservoir du Boulay	Alarme anti-intrusion						1 609							1 609
	Coffret télétransmission						420							420



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Réservoir du Boulay	Niveau d'eau réservoir						420							420
	Télétransmission						2 259							2 259
Réservoir du Boulay / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Clôture						11 195							11 195
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Cello de sectorisation St Germain 26								730					730
	Compteur CS002 Saint Germain Mairie								590					590
	Vanne de régulation								750					750
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	Cello de sectorisation Clos Moutiers Osmoy									730				730
	Compteur CS038 Osmoy Moutiers									390				390
	Vanne de régulation n° DN100									860				860
	Vanne de régulation n°1 DN65									600				600
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	Cello de sectorisation Boissy							730						730
	Compteur CS048 Boissy Mairie							390						390
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	Cello de sectorisation Bazainville										730			730
	Compteur CS057 Bazainville Bourg										560			560
	Stabilisateur de pression aval										860			860
Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville	Cello de sectorisation Vieilles Tuileries Perdreauville Gambais										730			730
	Compteur CS058 Perdreauville										390			390
Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay	Cello de sectorisation Gambais Boulay								730					730
	Compteur CS059 Gambais Boulay (stab)								560					560
	Stabilisateur de pression aval								860					860
Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie	Télétransmission CS097 Vicq Mairie									730				730
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	Cello de sectorisation Vicq vers NEAUPHLE								730					730
	Stabilisateur de pression aval								750					750
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN100									860				860
	Vanne de régulation n°1 DN65									600				600
Stabilisateur de pression de Galluis	Vanne de régulation DN100									860				860



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	Stabilisateur								860					860
Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard	Vanne de régulation DN50						450							450
Station de production des Bîmes / AFFINAGE / REACTIFS	Cuve d'acide chlorhydrique										15 143			15 143
	Event de dégazage cuve acide					5 837								5 837
	Pompe doseuse acide n°2								360					360
	Pompe doseuse acide n°4									360				360
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire local transformateur								8 156					8 156
	Coffret mural télétransmission						410							410
	Démarrateur PS4							5 238						5 238
	Démarrateur PS5/PS6							5 238						5 238
	Démarrateur statorique pompe Saint Santin PS1										1 469			1 469
	Démarrateur statorique pompe Saint Santin PS2										1 469			1 469
	Disjoncteur différentiel nouveau tableau Q3										8 066			8 066
	Disjoncteur général Q1										8 156			8 156
	Sectionneur armoire électrique nouveau tableau										8 056			8 056
	Variateur Pompe Filtration N°1									2 109				2 109
	Variateur Pompe Filtration N°2									2 109				2 109
	Variateur Pompe Filtration N°3									2 109				2 109
	Variateur Pompe Filtration N°4										2 109			2 109
	Variateur pompe n°1 puits B1								1 519					1 519
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE HT	Variateur pompe n°1 puits B2								3 818					3 818
	Variateur pompe n°2 puits B1								1 519					1 519
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Variateur pompe n°2 puits B2								3 818					3 818
	Variateur vitesse reprises 4 Piliers						15 533							15 533
	Batterie de condensateurs (4)					3 209								3 209
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Transformateur (tarif vert)								19 681					19 681
	Alarme anti-intrusion GSM						1 000							1 000
	Alarme anti-intrusion principale						2 609							2 609
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Automate TSX57					23 669								23 669



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Télésurveillance					2 259								2 259
	Télétransmission					2 259								2 259
Station de production des Bîmes / EXHAURE / EXHAURE B1	Pompe PE2 exhaure B1								12 764					12 764
	Pompe PE3 exhaure B1					12 764								12 764
Station de production des Bîmes / EXHAURE / EXHAURE B2	Pompe PE4 exhaure B2								20 431					20 431
	Pompe PE5 exhaure B2					20 431								20 431
Station de production des Bîmes / GENERAL STATION / ECLAIRAGES CHAUFFAGES DESHUMIDIFICATEURS	Déshumidificateur exhaure B1				10 485									10 485
	Déshumidificateur salle filtration				12 674									12 674
Station de production des Bîmes / GENERAL STATION / EQUIPEMENTS DE SECURITE	Capteur 1.1 HCL						780							780
	Capteur 1.1 HCL											780		780
	Capteur 1.2 HCL						780							780
	Capteur 1.2 HCL											780		780
	Capteur 1.3 HCL						780							780
	Capteur 1.3 HCL											780		780
	Centrale 1 3 points - HCL						1 849							1 849
	Centrale 1 3 points - HCL											1 849		1 849
Station de production des Bîmes / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Compteur agence EB070 Les Bîmes 1											950		950
	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B1		950											950
	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2											1 259		1 259
	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2		1 259											1 259
	Débitmètre PT014 Bîmes vers Gambais									2 869				2 869
	Niveau bache eau traitée					420								420
	Niveau d'eau exhaure B1					420								420
Station de production des Bîmes / INSTRUMENTATION / QUALITE EAU	Analyseur de chlore bache 600 m3 (col de cygne)										3 179			3 179
	Analyseur de chlore bache ET										1 879			1 879
	Analyseur fixe ozone Les Bîmes										3 029			3 029
	pHmètre eau brute							1 279						1 279
	pHmètre eau ozonée							1 209						1 209
	Turbidimètre eau brute							3 368						3 368
	Turbidimètre eau traitée					3 358								3 358



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Station de production des Bîmes / LEVAGE	Pont roulant exhaure B1				9 536									9 536
Station de production des Bîmes / OXYDATION DESINFECTION / CHLORATION	Chloromètre N°1										770			770
	Chloromètre N°2										770			770
Station de production des Bîmes / OXYDATION DESINFECTION / OZONATION	Dômes poreux							3 988						3 988
Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / RELEVAGES INTERMEDIAIRES	Extracteur renouvellement d'air bâche eau ozonée				5 298									5 298
	Pompe de filtration PF1					2 649								2 649
	Pompe de filtration PF2					2 649								2 649
	Tuyauterie refoulement pompes stripping DN 350							6 247						6 247
Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / REPRISE 4 PILIERS	Ballon anti-bélier 220						17 592							17 592
	Clapet refoulement PS4							530						530
	Clapet refoulement PS5							530						530
	Clapet refoulement PS6							530						530
	Pompe de reprise 4 piliers PS4											28 927		28 927
	Pompe de reprise 4 piliers PS6							28 927						28 927
Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / REPRISE SAINT SANTIN	Ballon anti-bélier Saint Santin									7 537				7 537
Station de production des Bîmes / Stabilisateur de pression & sectorisation vers Quatre Pignons	Compteur sectorisation vers 4 Pignons								590					590
	Stabilisateur de pression bi-étage DN125								3 348					3 348
	Télétransmission sectorisation vers 4 Pignons								730					730
Surpression & bâche de Egremont	Stabilisateur de pression amont								2 509					2 509
Surpression & bâche de Egremont / GENERAL STATION / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Clôture								6 197					6 197
Surpression & bâche de Egremont / INSTRUMENTATION	Analyseur de chlore								1 679					1 679
	Compteur RE052 Remplissage Réservoir Egremont								950					950
	Sonde de niveau								420					420
Surpression en ligne de Goupillières / ELECTRICITE COMMANDE	Télétransmission										1 859			1 859



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Surpression en ligne de Marcq / ELECTRICITE COMMANDE	Automate			1 609										1 609
	Télétransmission			2 259										2 259
	Variateur pompe n°1			2 409										2 409
	Variateur pompe n°2			2 409										2 409
	Variateur pompe n°3			2 409										2 409
Surpression en ligne de Marcq / GENERAL STATION	Déshumidificateur			2 129										2 129
Surpression en ligne de Marcq / INSTRUMENTATION	Compteur SU081 Marcq Surpressé			590										590
Surpression en ligne de Marcq / POMPAGES STATION	Pompe surpression n°1								2 609					2 609
	Pompe surpression n°2								2 609					2 609
	Pompe surpression n°3								2 609					2 609
Surpression en ligne de Thoiry	Automate				1									1
Surpression en ligne de Thoiry / ELECTRICITE COMMANDE	Armoire de commande				6 117									6 117
	Coffret télétransmission				420									420
	Télétransmission				3 758									3 758
Surpression en ligne de Thoiry / POMPAGES STATION	Pompe surpression n°1										770			770
	Pompe surpression n°2										770			770
	Pompe surpression n°3										770			770
Surpression en ligne des Mesnuls / ELECTRICITE COMMANDE	Armoire de commande						2 769							2 769
	Coffret télétransmission						420							420
	Variateur						2 649							2 649
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Armoire électrique extérieure				920									920
	Télétransmission				2 259									2 259
	Vanne motorisée DN200				1 749									1 749
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Armoire électrique extérieure							4 498						4 498
	Débitmètre CS098 Vanne motorisée Vicq vers Réservoir Saint Santin							2 449						2 449
	Télétransmission							2 259						2 259
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / Chloration de Saint Rémy l'Honoré	Chloromètre								810					810
	Inverseur de bouteille								730					730
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire électrique extérieure			1 639										1 639
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Télétransmission			2 259										2 259

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / GENERAL STATION / ECLAIRAGES CHAUFFAGES DESHUMIDIFICATEURS	Déshumidificateur								1 799					1 799
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / INSTRUMENTATION	Analyseur de chlore								1 679					1 679
	Débitmètre CS015 ORTF vers Magny								2 449					2 449
	Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))		2 209	30 346	77 897	91 299	144 458	98 489	137 324	47 215	103 959	39 763		772 959

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.
 En vert sur fond coloré : renouvellement réalisé
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement
 En bleu et italique : renouvellement en retard
 En noir : Equipement non renouvelé





Participation (€)	2018

Dotation annuelle actualisée (€)	2018
	65 287

Coefficient d'actualisation de la dotation	2018
	1,019

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Fonds contractuel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU (Eau Potable)

Montant réalisé pour l'année (€)

4 231

Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Variateur Pompe Filtration N°2	15/11/2018	Total	Fonds Contractuel	1 233
			Total (€)	1 233

Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / REPRISE 4 PILIERS

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Clapet refoulement PS5	01/02/2018	Total	Fonds Contractuel	540
			Total (€)	540

Suppression en ligne de Marcq / ELECTRICITE COMMANDE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Variateur pompe n°1	02/01/2018	Total	Fonds Contractuel	2 457
			Total (€)	2 457





Bilan financier du Fonds contractuel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU (Eau Potable)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	768 456

COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient de la dotation	1,00045	0,99200	1,00950	1,01150	1,00830	1,01950
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	64 067	63 526	64 646	64 774	64 570	65 287							386 870
Report de solde actualisé (€)		-16 409	34 409	64 461	95 540	109 372							
Renouvelé annexé au contrat													
Renouvellement Total	80 476	12 708	26 509	33 551	50 738	2 997							206 979
Autre renouvellement													
Renouvellement Total						1 233							1 233
Grosses réparations			8 085	144									8 229
Autre renouvellement sur devis													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Total renouvellement (€)	80 476	12 708	34 594	33 695	50 738	4 231							216 442
Participation ou Engagement (€)													

Solde (€)	-16 409	34 409	64 461	95 540	109 372	170 428							
-----------	---------	--------	--------	--------	---------	---------	--	--	--	--	--	--	--



La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Participation (€)	2018

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU (Eau Potable)

Station de production des Bîmes / AFFINAGE / FILTRATION CHARBON ACTIF EN GRAIN

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Vanne sortie eau lavage F2	11/12/2018	Total	Garantie
Vanne sortie eau traitée F2	11/12/2018	Total	Garantie

Station de production des Bîmes / CORRECTION EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE / DECARBONATATION CATALYTIQUE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Vanne eau brute entrée tour	12/12/2018	Total	Garantie

Station de production des Bîmes / GENERAL STATION / EQUIPEMENTS DE SECURITE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Douche sécurité HCL	19/12/2018	Total	Garantie



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FONDS CONTRACTUEL RESEAU

Suivi financier en € HT

En vue d'éviter de gérer deux bordereaux de prix en parallèle, nous appliquons ici la même formule de révision que les travaux neufs

(0,15+0,85 TP10a) et non celle prévue au contrat (0,15+0,17 ICHTE+0,34 FSD3+0,34 TP10a)

		2013	2014	2015	2016	2017	2018
TP10a	indice travaux publics canalisations	134,3	135,6	135,9	133,9	133,7	135,6
A	coefficient de révision	1,0000	1,0082	1,0101	0,9973	0,9965	1,0085
B	montant fonds non actualisé	120 000,00	120 000,00	120 000,00	128 473,00	136 946,00	136 946,00
C	montant fonds année N = B*An	120 000,00	120 987,34	121 215,19	128 122,17	136 461,95	138 113,23
D	solde année N-1 = Gn-1*An/An-1	0,00	42 696,25	34 291,38	-3 455,41	-7 499,23	81 059,96
E	montant disponible année N	120 000,00	163 683,59	155 506,57	133 116,63	128 962,72	219 173,19
F	dépenses réalisées année N = C+D	77 652,18	129 456,66	210 359,34	140 621,90	48 871,92	48 871,92
G	solde année N = E-F	42 347,82	34 226,92	-54 852,77	-7 505,28	80 090,80	170 301,27

Détail des travaux réalisés sur l'exercice 2018

Sur devis

Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT (BPU)
16.01.2018	La Queue Lez Yvelines	Avenue des Platanes	Renforcement du réseau	45 636.36
11.06.2018	Montainville	Route de Rambouillet	Branchement AEP ancien dossier « Mr Grente » terrain périmètre protégé des Bimes. Pris en charge par SIRYAE.	3 235.56





LES TRAVAUX NEUFS DE CANALISATIONS REALISES PAR LE SYNDICAT EN 2018

Voir page suivante.





SIRYAE - Programme de travaux de canalisations 2018

Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne prioriiMatériaux et diamètres proposés :

- 1 : canalisation vétuste
2 : en cours de dégradation
3 : premiers signes de vétusté
4 : non vétuste à matériaux problématiques
5 : en doublon

- si canalisation en antenne : 63mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque extension PLU
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC ; au-delà FD
- nous mentionnons si une étude hydraulique de défense incendie (DI) est à envi-

Abréviations des matériaux :

- **A** : Acier
- **AC** : Amiante Ciment
- **FBT** : Fonte BluTop
- **FD** : Fonte Ductile
- **FG** : Fonte Grise

localisation		travaux VRD prévus				canalisation existante						canalisation projetée						observations	
COMMUNE	ADRESSE	chaussée	enfouiss	asst	autre	DELAI	Mat	DN	ml	nbre de fuites 1995-2017	Taux de défaillance (nb fuite/an/km)	Priorité	Mat	dn	ml	Nb brt	€ HT opération		€ TTC opération
GAMBAISEUIL	route de Montfort l'Amaury						AC	80	435	9	0,94	1	FBT	110	433	25	219 000,00 €	262 800,00 €	De la route de Gambais / sortie du village dernière maison route de montfort
MILLEMONT	rue de la Source						Acier	60	355	5	0,64	1	PVC	63	354	15	146 000,00 €	175 200,00 €	_
TACOIGNIERES	rue de l'Église						Acier	60	340	5	0,67	1	PVC	63	340	15	146 000,00 €	175 200,00 €	De Grande rue a rue de la Mare ronde.
Total																	511 000,00 €	613 200,00 €	





ANNEXES COMPLEMENTAIRES

PROBLEMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE

I – Rappel de la réglementation

I-1. Origine du chlorure de vinyle monomère dans l'eau du robinet

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique, reconnu cancérigène. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé.

La présence de CVM dans l'eau potable peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec :

- le linéaire des tronçons de canalisations en PVC qui relarguent,
- la température de l'eau,
- la teneur en CVM résiduel initiale dans ces tronçons,
- le temps de séjour de l'eau dans ces tronçons.

I-2. Rappels réglementaires sur le CVM dans l'eau du robinet

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) **limite à 0,5 µg/L** la teneur en CVM dans l'eau du robinet, obtenue par le calcul de la migration maximale. Sa présence dans l'eau étant considérée comme principalement liée à sa migration depuis les matériaux en PVC placés au contact de l'eau.

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution fixe la limite de qualité pour les EDCH à **0,5 µg/L au robinet du consommateur** et l'inclut dans le contrôle analytique.

L'instruction DGS/EA4/2012/366 est parue le 18 octobre 2012. Elle est relative au repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM, et risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).





I-3. Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet

Lorsque la concentration en CVM est, pour la première fois, supérieure à la limite de qualité, le résultat doit être rapidement confirmé, ou infirmé, par une nouvelle analyse réalisée dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, la réalisation de plusieurs analyses permettra de mieux localiser les linéaires de réseau concernés.

Ces analyses doivent être effectuées avant l'application des mesures de gestion.

I-4. Mesures correctives à mettre en œuvre

En cas de dépassement de la limite de qualité, la PRPDE (Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau) d'une part, réalisera une enquête (art. R.1321-26 du CSP) afin de déterminer l'origine de la contamination de l'eau (problème de ressource ou de réseau) et, d'autre part, devra mettre en œuvre, le plus rapidement possible, les actions correctives nécessaires au rétablissement de la qualité (art. R.1321-27 du CSP).

Le délai entre le résultat de l'analyse de confirmation de la non-conformité et le retour à la normale ne doit pas excéder 3 mois.

Si le retour à la normale n'est pas ou ne peut pas être obtenu dans ce délai de 3 mois, les restrictions d'usage devront être prononcées.

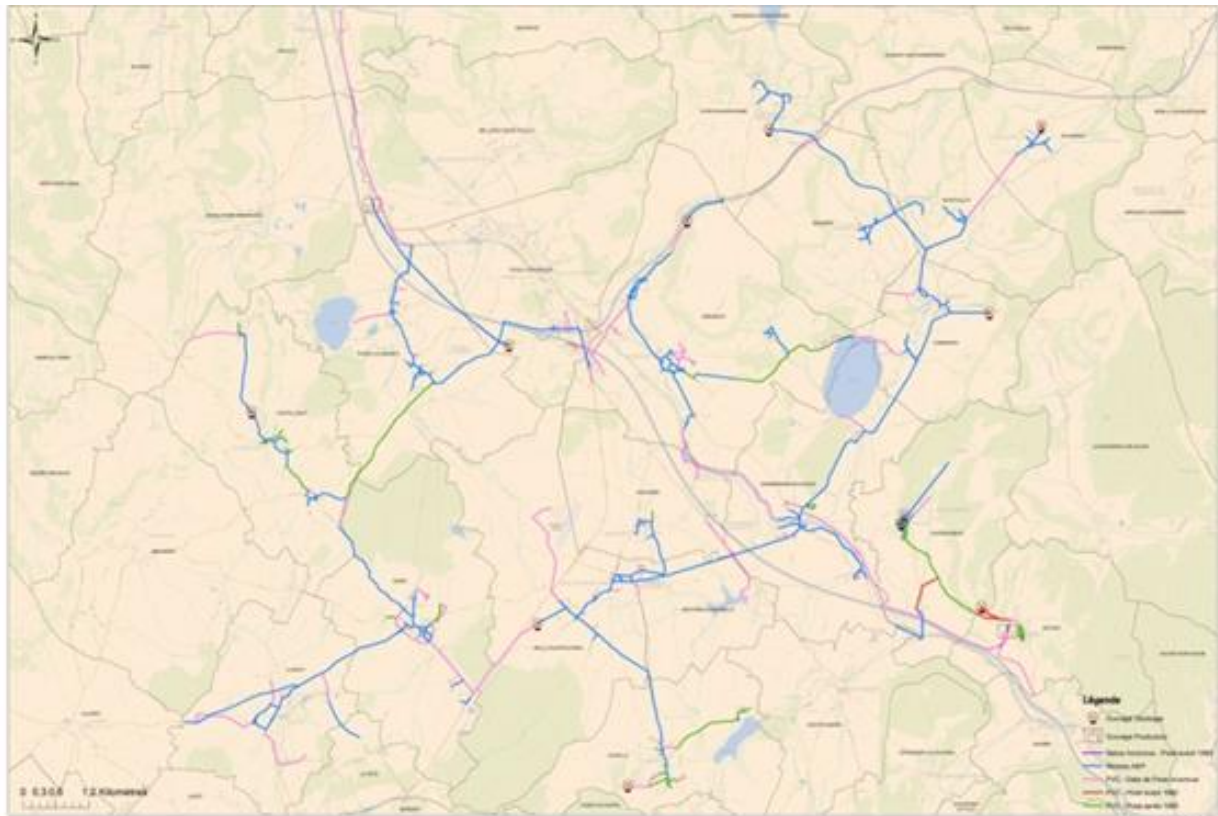
Lorsqu'elle existe, la modélisation des réseaux de distribution d'eau peut être une aide à la décision (identification du problème, temps de séjour de l'eau, sectorisation des réseaux, ...).

I-5. Restrictions de consommation

Si les mesures correctives ne permettent pas de mettre fin aux dépassements de la limite de qualité, la population devra être informée par la PRPDE de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires, **sauf lorsque l'eau a été portée à ébullition (cuisson des aliments, boissons chaudes, etc.)**, le CVM étant volatil.

II – Actions menées par saur

En respect de l'instruction N°DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM résiduel, **SAUR a transmis aux ARS le 12 décembre 2013**, les plans des réseaux de distribution sur lesquels ont été mis en évidence les tronçons de réseau en PVC. Ces plans ont été accompagnés de tous les éléments permettant la mise en place d'un programme analytique de détection des CVM dans l'eau distribuée.



III – Que faire en cas de détection de CVM dans l’eau ?

A l’apparition de la 1^{ère} analyse non conforme, SAUR proposera un plan d’actions permettant un retour à la conformité de l’eau distribuée dans un délai de 3 mois. Ce plan d’actions qui sera proposé à la Collectivité et à l’ARS, intégrera une étude technique et financière permettant de gérer le risque CVM.

Ce plan d’actions comprendra, en fonction de la complexité du réseau mis en cause, un certain nombre d’analyses CVM à réaliser avant et après purges du réseau.

Les objectifs de ce plan d’actions sont d’identifier :

- le ou les tronçons du réseau qui devront être renouvelés
- le ou les points du réseau sur lesquels il conviendra d’installer des purges automatiques pour garantir la conformité de la qualité de l’eau dans l’attente du renouvellement du tronçon du réseau identifié.
- les fréquences des purges à réaliser et les volumes d’eau perdus mis en jeu.

Après accord de la Collectivité et de l’ARS sur les modalités d’application du plan d’actions proposé, SAUR réalisera les campagnes d’analyses et fera un reporting hebdomadaire des actions réalisées jusqu’au retour à la normale de la qualité de l’eau.



TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC



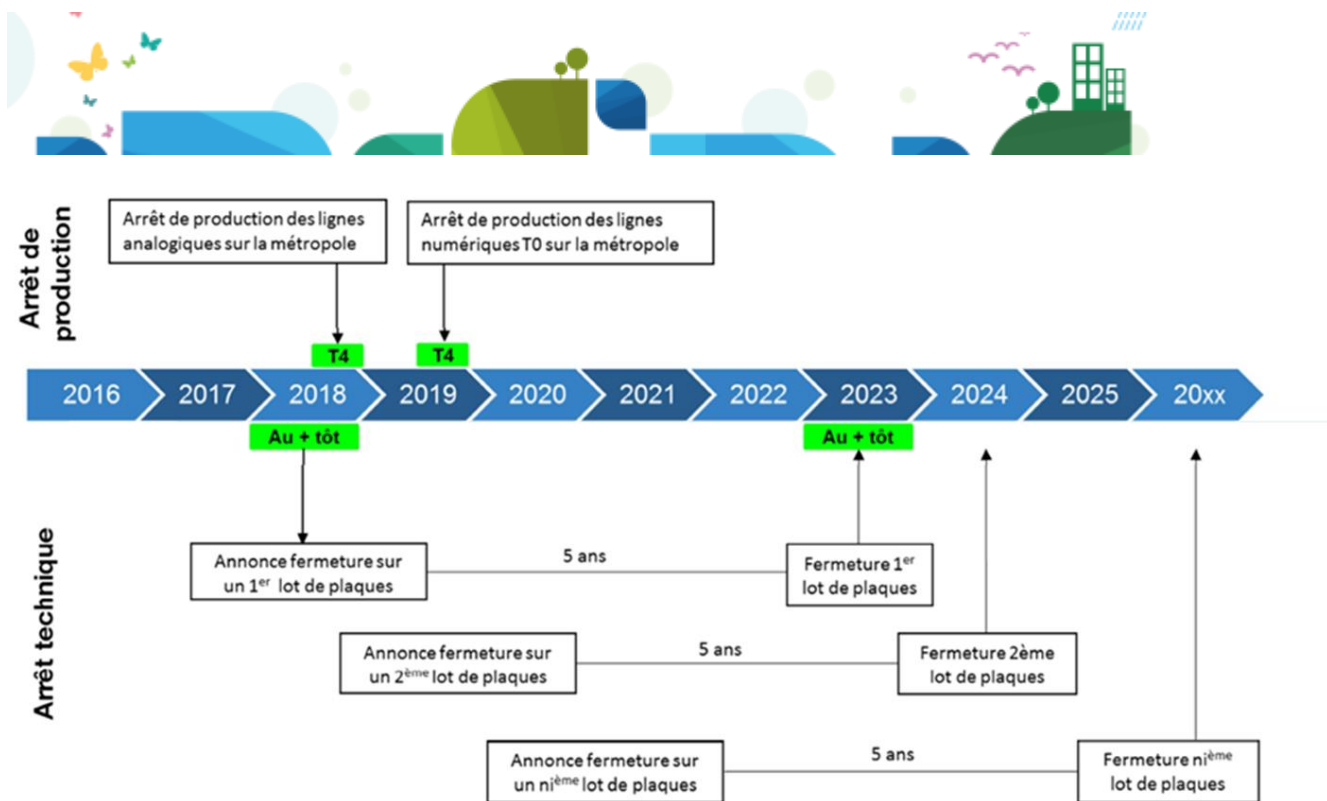
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.





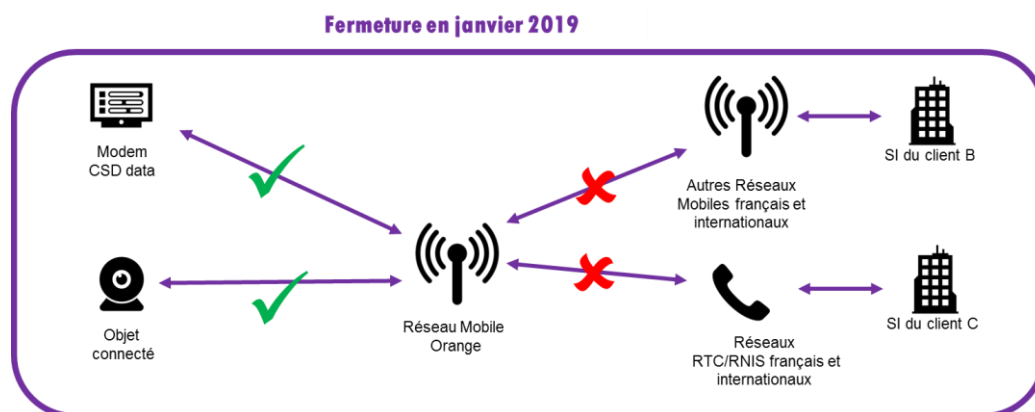
Source du document : Orange

3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

orange a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange



a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'**arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

SAUR est membre de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

SAUR est membre de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION



Objet : Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

Contexte : Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

Dispositions générales :

Périmètre :

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

Autorités :

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements SAUR
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	



Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le **contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la **déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le **personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
 - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
 - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
 - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**

Inspection périodique sans mise à l'arrêt

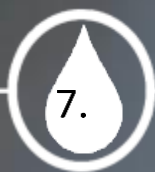
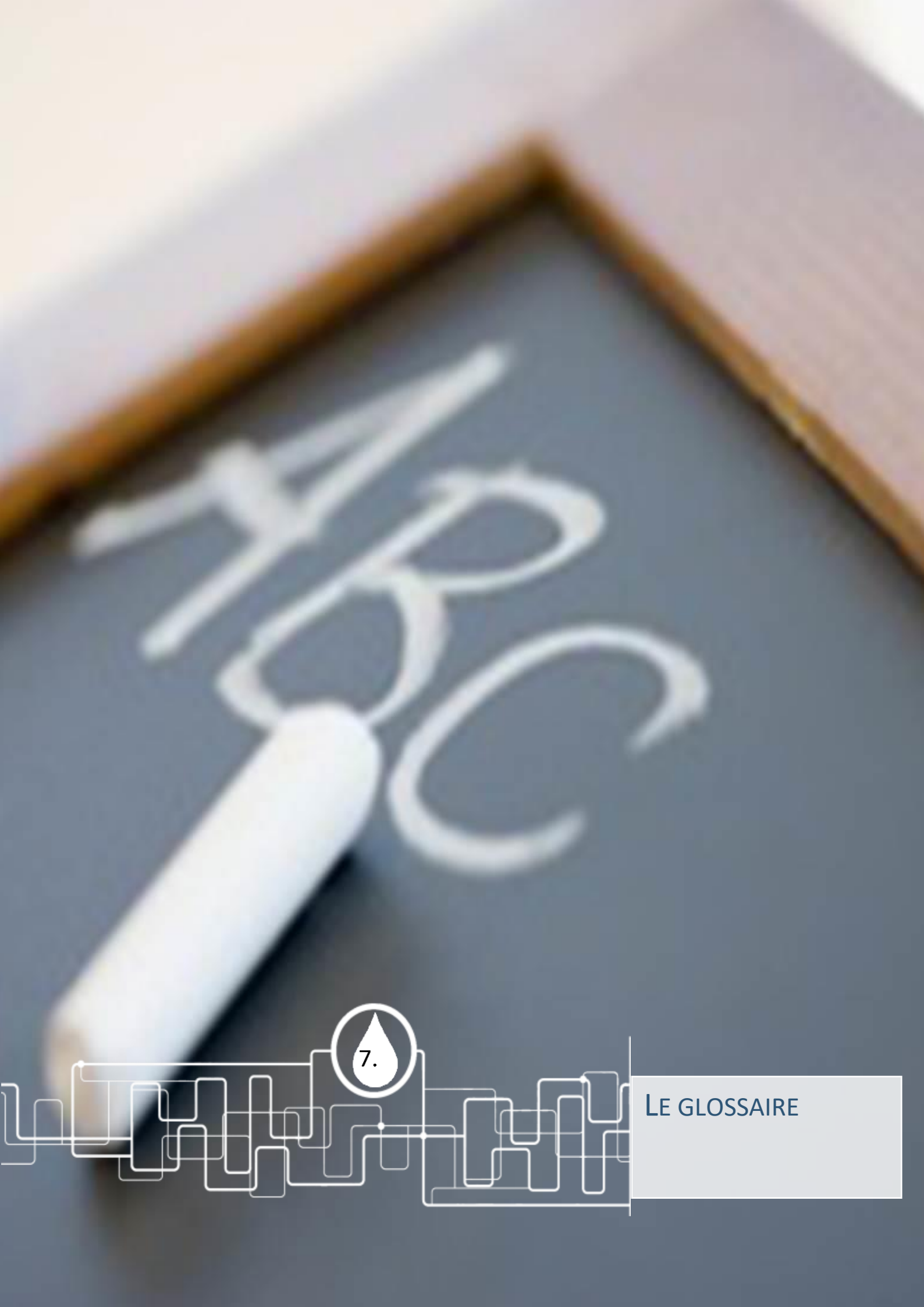
Inspection périodique avec arrêt (complète)

Requalification incluant une inspection avec arrêt
 - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
 - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
 - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
 - Notice constructeur
 - Document de mise en service
 - Document de suivi en service de l'équipement





LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CAG : Charbon Actif en Grain, matériau utilisé pour filtrer l'eau.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'une garantie, par laquelle le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Il est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur, qui ramène les pertes en eau à la longueur du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.





Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...),
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf ;
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés une fois par an. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés.

Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'un échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.





Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume consommé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.





Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



8.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DE LA RESSOURCE

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **Arrêté du 3 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu**

Un arrêté du 3 septembre 2018 rénove le contenu de l'étude de danger des barrages en le dissociant de celles des digues.

- **Arrêté du 3 octobre 2018 relatif aux modalités de participation du public pour l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.**

Cet arrêté définit les modalités de consultation du public dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, en application des articles L. 212-2 et R.212-6 du Code de l'environnement. Les modalités de consultation des documents sont portées à la connaissance du public par voie électronique et par voie de publication dans un quotidien régional. La mise à disposition de ces documents et des synthèses effectuées à l'issue de chaque phase de consultation du public est effectuée en ligne. Le poste informatique permettant la consultation de la version électronique du dossier est mis à disposition au siège de l'agence ou de l'office de l'eau. Un exemplaire du dossier sur support papier est mis à disposition dans le même lieu. Ce texte est entré en vigueur le 28 octobre 2018.





➤ **Décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux**

Le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau. Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.

AUTORISATIONS

➤ **Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance**

La loi publiée le 11 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance habilite le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures visant notamment à réformer le régime des autorisations d'exploration et d'exploitation de l'énergie géothermique.

➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.





EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

- **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

- **Arrête du 17 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R.212-22 du code de l'environnement**

Le texte revient sur(i) la pertinence des éléments de qualité de l'état écologique des eaux de surface, (ii) les substances de l'état chimique des eaux de surface et polluants spécifiques de l'état écologique des eaux de surface, (iii) les substances pertinentes à surveiller dans les eaux de France et (iv) les préconisations pour les méthodes à utiliser pour le contrôle des éléments de qualité, paramètres pour le programme de surveillance des eaux de surface.

- **Note technique portant sur la réalisation de la 7e campagne de surveillance « nitrates » 2018-2019 au titre de la directive 91/676/CEE dite « nitrates »**

Une note du ministère de la Transition écologique et solidaire adressée aux préfets coordonnateurs de bassins livre ses instructions quant à la constitution du réseau de surveillance, à la collecte des données et aux éléments devant être rapportés à la Commission européenne en juin 2020.





- **Note d'information n° DGS/EA4/2018/92 du 04 avril 2018 relative au contrôle sanitaire et à la gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine**
- **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

GESTION DU SERVICE

- **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police"
- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.





DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Proposition de loi visant à proroger l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau prévue à l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 :**

L'article 28 de la loi n° 2013-312 "visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes" dite "loi Brottes", permettait, en application de l'article 72 de la Constitution, d'engager une expérimentation. Les collectivités territoriales ou leurs groupements pouvaient définir des tarifs sociaux tenant compte de la composition ou des revenus du foyer, ou attribuer une aide financière au paiement des factures d'eau. Cette expérimentation d'une durée de 5 ans s'achève le 15 avril 2018. S'appuyant sur un rapport du comité national de l'eau publié en 2017, les auteurs de cette proposition de loi souhaitent proroger l'expérimentation. Le retard dans le lancement du dispositif et la nécessité d'évaluer cette mesure d'efficacité sociale sur le long terme sont invoqués pour motiver la prorogation de l'expérimentation. Les auteurs de ce texte proposent de laisser 3 années d'expérimentation supplémentaires jusqu'au 15 avril 2021.

➤ **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.

➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.





Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

- **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

- **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.

